

La restitution de Pluton

Martine de Bertereau

Martine de Bertereau

La restitution de Pluton

Hervé du Mesnil, 1640 (p. Couverture-Privilege du Roy).

LA R E S T I T V T I O N D E P L V T O N .

A M O N S E I G N E V R
L ' E M I N E N T I S S I M E
C A R D I N A L D V C
D E R I C H E L I E V .

Des Mines & Minieres de France, cachées & detenues jufques à present au ventre de la terre, par le moyen defquelles les Finances de fa Majesté feront beaucoup plus grandes que celles de tous les Princes Chrestiens, & les fujets plus heureux de tous les Peuples.

Ensemble la raison pourquoy lefdites Mines & Minieres ont esté iufques à present presque inutiles & fans profit à la Souveraineté & Maiefté Royale.

Par M a r t i n e d e B e r t e r e a u , Dame & Barone de Beaufoleil, & d'Auffembach.



A P A R I S ,
Chez H e r v é d v M e s n i l , ruë S. Iacques, à la Samaritaine.

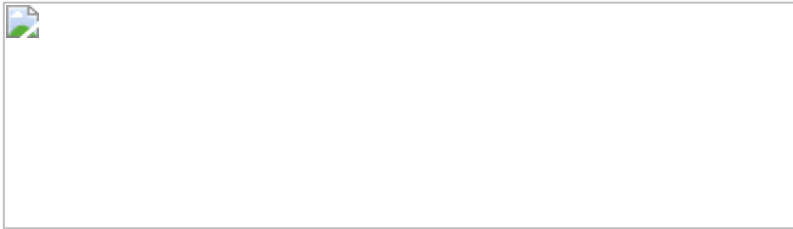
M. D C. X X X X.
AUEC PRIVILEGE DV ROI.

Semblablement du dixiesme deub au Roy, & surquoy il se doit prendre, selon les Ordonnances, Arrests, & Reglemens des Chambres des Mines de tous les Princes Chrestiens.

Auec la refutation de ceux qui croient que les Mines & choses fousterraines, ne se peuuent trouuer sans Magie, & sans l'ayde des Demons.

Aussi sous quelles faces du Ciel se doiuent composer les instrumens & les verges pour trouuer les Metaux & les fontaines.

Et comme par une vraye Methode on peut trouuer les eaux minerales, & les vertus qu'elles apportent en passant par la diuersité des veines des Metaux & Mineraux.



ÉPISTRE LIMINAIRE
À MONSEIGNEVR
L'ÉMINENTISSIME
CARDINAL DVC
DE
RICHELIEV.

MONSEIGNEVR,

On a de coustume de nous figurer l'Europe, avec la Couronne sur la teste, comme estant la Royne des autres parties du monde, parce qu'à la verité, elle contient dans ses bornes un grand nombre de Royaumes & de Monarchies puissantes en grandeur, en loix, sciences, armes, biens, richesses, & hommes, bons ouuriers en toutes sortes d'arts, & dont les Monarques excellent autant en Religion & pieté qu'en puissance, ceux des autres contrées.

Mais si l'on vouloit figurer dignement la France, il l'a faudroit couronner comme la Reine des autres parties de l'Europe : Car il faut aduoïer, qu'entre les faueurs particulieres qu'elle a receuës du Ciel, en ce qu'elle est fertile en bleds, vins, fruicts, & autres choses necessaires pour l'entretien de la vie humaine : C'est qu'elle est encores doïée de nobles qualitez en ses hommes, qui surpassent les Alemans en conduites de Caualerie, les Suedois, & Danois en commerce, les Hollandois & Flamens en police. Les Anglois en Politeffe & Ciuité, les Espagnols en douceur & debonnaireté, bref tous les Europeans en bonnes mœurs, franchise d'humeur & naïfueté : Ce qui les rend non seulement estimables entre les autres Nations : Mais aussi la Nature parlant en eux, semble tacitement dire par ces marques, qu'ils sont nais pour commander à tout le monde, & regenter l'Vniuers.

En un seul point (M O N S E I G N E V R) on a deu croire que le Royaume estoit deuancé par les autres, c'est à sçauoir en celui-cy, que manquant de moyens pour faire valoir les vertus dont ses subjects sont doïez, ils se sont veus contrains de faire la Cour, tant à leurs voisins, qu'aux plus esloignez, pour tirer d'eux le nerf de la guerre, & l'ame du commerce, sçauoir l'or & l'argent qui luy deffailloient, pour se faire redouter à ceux qui deuoient estre ses tributaires. Mais aujourd'huy, Dieu vous ouure les yeux, & apprend à vostre Éminence tres-auguste, par moy qui ne suis qu'une femme, de laquelle il a, peut-estre, pleu à la diuine Bonté se seruir, aux fins de donner aduis des thresors & richesses enfermées dans les mines & minieres de France, comme il voulut autrefois se seruir de Ieannes d'Arques pour repousser les Anglois hors l'heritage, que ses Ayeuls auoient laissé a sa Majesté.

Or ie supplie tres-humblement vostre Éminence (Monseigneur) ne point douter de l'aduis que ie luy donne ; sur ce qu'aucuns la pourroient

detourner, difans : que jusques à present les mines n'ayant esté descouuertes, il n'est pas croyable qu'il y en ait en ce Royaume, ou que s'il s'en trouue en ce Royaume quelques-vnes, elle ne peuuent apporter grand profit à la Couronne : Car outre ce que ie peux respondre, que comme on iuge du lyon par l'ongle, qu'ainsi à l'ouurage on cognoistra l'ouurier. Car si on faict l'honneur au sieur du Chastelet mon mary, & à moy de nous employer, travaillans à nos propres frais, afin que personne ne soit trompé : C'est que le Ciel augmentant de iour à autre les trophées de sa Majesté par la sage conduite de vostre Éminence : L'estime aussi qu'il veut augmenter ses finances, pour le rendre le plus redouté Monarque de la terre : Le tire ceste consequence d'un solide fondement, sçauoir de la pieté Religieuse, qui esclate en sa Majesté, & au trauers du pourpre de vostre Éminente grandeur, cultiuée par les vertus, & sur tout par la crainte de Dieu, premier motif de la gloire, & des richesses dans la maison de l'homme de bien. La gloire accompagne desia en tout sa Majesté, & vostre Éminence. Et tout le monde aduoüe qu'elle doit estre enuironnée de lauriers & de palmes, puis qu'elle a genereusement triomphé par vos diuins conseils, & de ses ennemis, & des rebelles tant dehors que dedans le Royaume.

Il ne me reste donc plus que les richesses qui se presentent, pour rendre la France heureuse de tout point : La iouyssance desquelles ne depend que d'un simple commandement de sa Majesté & de vostre Éminence pour y trauailler, & d'une autorité & pouuoir du Conseil pour l'exécution de ce que dessus, dont on verra sortir l'effect de mes promesses, au bien de l'Estat, & du soulagement du peuple.

Que s'il luy plaist, & à vous (M O N S E I G N E V R) agréer cest offre, & me prester la main, on cognoistra que les hommes apprennent tous les iours, & que les secrets de Nature se manifestent lentement & en leur saison. Et les François auront occasion de remercier le Tout-Puissant, de leur auoir donné un Prince plus heureux qu'Auguste, & meilleur que Trajan, & assisté de la sage & esmerueillable prouidence de vostre Éminence, comme le seul Nestor de nostre siecle, durant le regne duquel le Ciel plus fauorable aura faict renaistre le siecle d'or. Ce sera alors qu'à plus iuste tiltre i'auray mérité d'estre qualifiée,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & obeïffante seruant

Martine de Bertereau.



À MONSEIGNEVR
L'ÉMINENTISSIME
CARDINAL DVC DE
RICHELIEV.

SONNET.

E *Sprit prodigieux, Chef-d'œuvre de Nature,
Elixir espuré de tous les grands Esprits,
Puis que vous conduisez nostre bonne aventure,
Arrestez un peu l'œil sur ces diuins Escrets.*

*Ces Escrets sont desseins, pour une Architecture,
Dont la sainte Beauté vous rendra tout espris,
Le Soleil & les Cieux conduisent la structure,*

Et vous, vous conduirez cet ouvrage entrepris.

La France & les François vous demandent les mines,

*L'or, l'argent, & l'azur, l'aymant, les calamines,
Sont des Threfors cachez de par l'esprit de Dieu.*

*Si vous autorisez ce que l'on vous propose,
Vous verrez (M o n s e i g n e v r) que sans Metamorphose,
La France deuiendra bien-toft vn Riche lieu.*

De Bertereau.



LA RESTITVTION DE PLVTON. *A MONSEIGNEVR*

l'Eminentiffime Cardinal,
Dvc de Riche-liev.

Œeure auquel il eft amplement traité des Mines, & minieres de France, cachées, & detenuës iufqu'à prefent au ventre de la terre par le moyen defquelles les Finances de fa Majefté ferôt beaucoup plus grâdes, que celles de tous les Princes Chreftiëns, & fes fujets plus heureux de tous les Peuples.

I L n'importe pas de qui l'on foit confeillé, pourueu que le confeil foit bon. On en doit premierement faire l'efpreuue, puis apres l'eftimer, felon ce qu'il eft trouué fructueux & profitable. Les Romains jadis rendirent de grands honneurs à des Oyes, comme s'il y euft eu quelque chofe de diuin en ces Animaux ; d'autant que par leur cry, elles donnerent aduis de la prife du Capitole, par les ennemis. Comme auffi les Anciens Payens mettoient au nombre des Dieux ceux qui par art & induftrie auoient defcouvert quelque chofe, auparauant incogneüe aux Eftats & Republiques ; quoy qu'ils fuflent fimplement hommes mortels comme les autres, l'Apotheofe eftoit leur recompense, & les acclamations populaires, le falaire de leurs instructions. L'Harpocrate placé en prospectiue fur les portes des Temples, qui leur eftoient confacrez, ayant le doigt fur fa bouche, n'estoit là en ceste pofture, que pour deffendre de reueler le fecret aux fiecles aduenir, quoy que ceux (cōme i'ay defia dict) aufquels on defferoit ces honneurs diuins, n'euffent efté que des hommes mortels.

Je n'attens autre chofe que de la mocquerie de plufieurs de ceux qui liront cet efcrit, & peut-efre du blâme, quand ils verront qu'une femme

entreprend de donner des aduis à vn grand Roy, le miracle des Roys, & à son Conseil, le Premier, & le plus Iudicieux du monde. Mais si des rieurs, & critiques Censeurs veulent prendre la peine de feuilleter l'Histoire Sacrée, ils y liront qu'une ieune fille estrangere conseilla de Prince de Syrie Naaman de s'en aller vers le Prophete de la Palestine, lequel l'instrueroit des moyens qui seroient propres à guerir sa Lépre. Il l'a creut, & l'en trouua bien. Aussi si ie suis creuë à mon rapport, la repentance ne fuyura point la creance, ains on verra par les effects, que mon dessein est semblable à celuy de la seruante du Prince de Syrie, assçauoir de guerir de la pauvreté, ce grand & florissant Royaume, pauurete, di-je, que l'on a accoustumé de nommer par raillerie, vne espece de ladrerie.

Mais quoy dira quelque autre, Qu'une femme entreprenne de creuser & percer les montagnes : Cela est trop hardy, & surpasse les forces, & l'industrie de ce sexe, & peut estre, qu'il y a plus de iactance, & de vanité en telles promesses (vices dont les personnes volages sont ordinairement remarquées) que d'apparence de verité. Je renuoye cet incredule, & tous ceux qui se muniront de tels & semblables arguments, aux histoires prophanes, où ils trouueront qu'il y eust autrefois des femmes non seulement belliqueuses & habiles aux armes, mais encore doctes aux arts, & sciences speculatiues, professées tant *Les femmes peuuent estre belliqueuses & doctes.* par les Grecques, que par les Romaines. Penthasilée avec les Amazones seront pour exemple. Nicostrata, & Aspasie, premierement maistresse, puis épouse de ce valeureux Capitaine Pericles, Themistoclea sœur du Philosophe Pytagore, des opinions de laquelle il se sert en plusieurs lieux de ses Escrits, Fabiola, Marcella, Eustochium, avec lesquelles Saint Hirofime a eu conference, & vn nombre infiny d'autres autoriseront ce que ie soutiens.

Et bien que la cognoissance des Mines, comme chose occulte, soit d'autant plus difficile à acquerir que moins elle est apparente ; si est-ce toutesfois qu'apres auoir vacqué trente ans, avec vn laborieux exercice à la parfaite recherche de cest Art, estant moy mesme descendue dans les puits & cauernes des mines, (quoy qu'effroyables en profondeur) comme celles d'or & d'argent du Potozi, au Royaume du Peru, *Mines des Indes* dont les carrieres sont appellées par les Espagnols, *La Esperança de la muerte, Despanto & de la fe &c.* dans celles de Neufoln, Cremitz, & *Mines d'Hongrie.* Schemnitz, au Royaume de Hongrie appellées par les Hongrois, & Allemans, Biberstolen,

Falkenstain Duln, Kinnerfrbstohn, Katstaben, Lindenstoln, Lingonstobi, Obertagstolen, Windischlenten, Vnder, Erbftoln, Kottigstolmcanderstolus, Haftang, &c. qui ont quatre & cinq cents toises de profondeur & au dedans, c'est à dire dans le fonds, & sous la terre deux & trois lieues de canaux, routes, ou chemins, avec mille ou douze cents carrieres, chambres, ou caavernes, ou les ouuriers trauaillent depuis vn siecle d'années, où bien souuent se rencontrent de petits Nains, de la *Nains, ou esprits sous-terrins*. hauteur de trois ou quatre paulmes, vieux, & vestus comme ceux qui trauaillent aux mines, assauoir d'un viel robon, & d'un tablier de cuir, qui leur pend au fort du corps, d'un habit blanc avec vn capuchon, vne lampe, & vn baston à la main, Spectres espouuentables à ceux que l'experience dans la descente des mines n'a pas encores asseurez : M'estant aussi trouuée aux officines des fontes, aux separations du grossier d'avec le pur, & en ayant veu faire les espreuues, & les ayant faictes moy-mesme par longues années. Il faudroit estre vne fouche, pour n'auoir vne experience certaine, en ce que, i'ay si long-temps practiqué, & tourné en habitude.

Je ne suis pas venuë en France pour y faire mon apprentissage, ou contrainte par la necessité ; Mais estant paruenue à la perfection de mon art, & desirée par le feu Roy Henry le Grand, d'heureuse memoire, & mandée, & sollicitée de sa part par le feu sieur de Beringhen : nous y sommes arriuez mon mary & moy, pour y faire voir ce que iamais on n'y a veu ; ayans au prealable pris licence, permission, passeport & congé, de la sacrée Maiesté, de laquelle il estoit Conseiller, & Commissaire General des trois Chambres des mines d'Hongrie, y laissant Hercules du Chastelet vn de nos enfans en sa place & exercice de sa charge, & auons bien voulu obliger les François en cela, & monstrier aux estrangers, que la France n'est pas despourueë de mines & minieres, non plus que les Indes Orientales, & Occidentales, desquelles le Roy d'Espagne tire vn grand proffit.

Les descouuertes en sont faictes, & à ce dessein auons employé, & voyagé neuf années entieres, avec vn nombre d'ouuriers, & mineurs Hongrois, & Allemans, par toutes les Montagnes de ce Royaume, & ce à nos propres frais & despens. Et apres auoir veu & considéré les lieux où sont les meilleures mines, de plus grand rapport, & plus faciles à ouurir, nous en auons apporté les espreuues à sa Maiesté, & à nos Seigneurs de son Conseil ; de sorte qu'il ne reste plus que de commencer les ouuertes & mettre

l'ordre requis à telles entreprises. Ce qui se fera si tost qu'il plaira au Roy, & à vostre Eminence, Monseigneur, nous donner la iouissance, des articles qui ont esté accordez au Conseil, dès l'année mil six cents trente quatre, & qui sont encores entre les mains de Monsieur de Bretonvilliers Secrétaire du Conseil (au rapport de Monsieur d'Emery) & de commencer l'establissement de cet ordre des mines tres-vtile en toutes leurs parties tant au Roy, & à vostre Eminence qu'à toute la France.

On pourra voir dans la declaration que i'ay mise au jour auant celuy-cy, dez l'an mil six cents trente-deux, les veritables causes, pour lesquelles iusques à present les grandes richesses qui sont en France, ont esté incognuës, & dirons seulement que les officiers des Mines de France, & qui en tirent les gages & les emolumens, ont trop d'offices, ce qui faict que leur esprit est diuertí en trop de lieux & ne se tiennent point subjects à ce deuoir, ny dans les lieux ou sont les mines, pour y trauailler continuellement, avec tous les autres Officiers, Mineurs, Fondeurs, Chassues, Essayeurs, & autres : car si cet ordre estoit en France, on recognoistroit promptement les graces & benedictions que le *Cinq Regles qu'il faut sçauoir pour cognoistre les mines, les metaux, les eaux & fôtaines*. Createur a donné à ce Royaume. Et sans estendre ce discours plus auant, ie diray qu'il y a cinq Regles methodiques, qu'il faut sçauoir pour cognoistre les lieux où croissent les Metaux.

La premiere par l'ouverture de la terre, qui est la plus sensible & la moindre.

La seconde par les herbes & plantes qui croissent dessus.

La troisieme par le goust des eaux qui en sortent, ou que l'on trouue dans les Euripes de la terre.

La quatrieme par les vapeurs qui s'efleuent autour des Montagnes, & Valées à l'heure du Soleil leuant.

La cinquiesme & derniere par le moyen de seize instrumens metalliques, & hydrauliques, qui s'appliquent dessus : Or outre ces cinq Regles, & seize instruments, Il y a encores sept verges Metalliques dont la cognoissance & pratique est tres necessaire, desquelles nos Anciens se sont seruis pour descouurir de la superficie de la terre les Metaux, qui sont dedans & en leur profondeur, & si les mines sont pauvres ou riches en metal. Comme aussi

pour descouvrir la source des eaux auant que d'ouurir la terre, si elles sont abondantes, & si le lieu de leur penchant est propre pour faire tourner les Moulins, & les rouës, joüer les soufflets, lauer les mines, & autres manufactures necessaires aux Officiers des Mines ; affin qu'à moindres fraits, moins de labeur, & de temps, on puisse mener à bonne fin son entreprise.

Ces verges sont appellées & nommées dans les mines de Trente, & de Tyrol, où la langue Italiane est vulgaire & en vſage. *Verga lucente, Verga cadente, ò focosa, Verga salente, ò saltente, Verga batente, ò forcilla, Verga trepidante, ò tremente, Verga cadente, ò inferiore, Verga obuia, ò superiore.*

On remarque aussi, que les lieux principaux, où se trouuent les mines de ce Royaume, ne sont pas beaucoup fertils, d'autant que la terre qui s'occupe à nourrir les metaux, & les mineraux a moins de suc delicat à nourrir les bonnes plantes, & semble que Iob, grand *Iob.c.28.* Philosophe, a voulu asseurer que tels endroits estoient naturellement steriles, disant que les oyseaux ne s'y arrestent pas, comme recognoissans par vn instinct naturel, qu'il n'y croist point de grain pour leur nourriture. *Semitam ignorauit auis, nec intuitus est eam oculus eius.*

Aussi ces mineraux croissent ordinairement dans le ventre des plus hautes montagnes, comme les Pyrenées, celles du Dauphiné, d'Auuergne, Viualets, Prouence & autres semblables. Souuentefois aussi il s'en trouue dans les plaines campagnes : & peut-estre que le Poëte ne pensoit pas si bien rencontrer quand il dict,

Parturient montes.

Les Montagnes enfanteront

Les Hebreux en leur langue aussi sainte que pleine de myſteres les nomment חַרְיִן harain, cest à dire enceintes, ou propres à enfanter.

Au surplus, il n'y a Prouince dans le Royaume, où il n'y ait des Mines de metaux, & semimineraux. Les Montagnes des Pyrenées, de la Comté de Foix, du Dauphiné, d'Auuergne, de Barn, du Languedoc, de Gasconne, du

Lyonnois, Beaujoulois & Forests, de Poitou, de Lymosin, de Bourbonnois, de la Prouence, du Niuernois, de Velay en sont pleines, & la Bretagne aussi, (où i'ay esté trauerfée en l'exécution de ma commission, par la Touche-Grippé, vn des plu méchans hommes & le plus grand ennemy du bien public que la Terre porte, cecy soit dict en passant ; affin que tout le monde le recognoisse pour tel,) Dans toutes lesquelles Prouinces nous auons trouué tous les Metaux & Mineraux que le Roy pourroit souhaiter pour le bien de ses subjects, & en outre nous auons trouué des eaux minerales, pour la guerison des plus rebelles maladies.

Affauior.

Aux Monts Pyrenées proche de Saint Beat, vne bonne Mine qui a quantité d'Or.

A la montagne de Sault, encores vne Mine d'Or.

A vne lieuë de Lorde, vne bonne Mine d'argent.

A demy-lieuë de saint Bertrand, vne grande Mine de Cristal, & deux de Cuivre, qui tiennent quantité d'argent.

Dans le Comté de Foix au lieu de Riuiere vne mine d'or.

A la montagne de Montrouftaud, vne mine d'argent, & dans la mesme montagne, vne mine de Cuiure qui tient d'argent.

A la montagne de Cardazet, vne mine d'argent.

Au lieu appelé les minieres de l'Aspic, vne mine de Plomb, contenant quelque portion d'argent.

Proche le village appelé Pech, & Chasteau Verdun, trois mines vne de Plomb, vne de Cuivre, & l'autre de Fer.

Au lieu appelé d'Alfen, vne mine d'argent,

Au lieu de Signier, vingt & deux mines de Fer.

Au lieu des Cabanes, trois mines d'Argent, trois de Fer, & vne de Chrifal, bon pour faire toutes fortes d'ouurages & de vafes.

Au lieu de Lourdat, vne mine d'or, & vne mine d'Argent, à demie lieuë dudit Lourdat.

Au lieu appellé Defaltie, vne mine d'Argent.

Au lieu de Coufou, vne mine d'Argent qui tient d'or.

En Languedoc, cinq mines de Iayet, au lieu appellé la Baftide Delpeyrat, aufquelles mines, trois voire quatre cents hommes trauaillent tous les jours.

Au mefme terroir, vne mine de Vitriol.

Proche de Tournon, fix mines d'Arquifou, ou Vernix qui tient Plomb, & Argent.

Dans la Comté d'Ales, fix mines de Fer, & quatre de Charbon.

Dans le Marquifat de Portes, trois mines de Fer, & 2. de Charbõ.

Au lieu de Malbois, vne mine d'Antimoine, & vne de Zain.

Au lieu du Boufque, proche du Roſne, vne carriere de pierres à feu d'vne tres-belle couleur d'or.

Proche la Vaoufte, vne mine de Vernix, autrement Arquifou, qui tient de Plomb, & d'Argent.

A Lodeue, vne mine de Cuivre, qui tient d'Argent, vne de Chrifal, & de Souffre.

Dans la Baronnie de Regues près de Narbonne, vne mine d'or.

Au village de ſainct Iean, proche la ville des Vents, vne mine de Cuivre.

A vne lieuë du Vigan, vne mine de pierre d'Azur, & vne mine de Vert de terre, & cinq mines de Charbon.

Mines de Rouergue & Quercy.

Vne bonne mine de Cuivre au lieu de fainct Felix de Sorgues.

Audit fainct Felix au dioceſe de Vabres vne autre mine de Cuivre.

Vne mine d'argent proche la ville du Meux de Barres, dans la vallée de Combellon.

Vne mine de Cuivre au lieu de Torſſac.

Vne mine de Cuivre fort bon, proche la ville-neufue d'Agenois.

Au lieu de Najeat vne mine de Cuivre, & au deſſus vne mine d'Azur, ſoubz l'Eglife parrochiale dudit Najeat.

Au lieu de Cremeaux huict mines de Charbons.

A Rodez, vne mine de Cuivre, proche le Chafteau de Corbieres.

En Condonnois, vne mine d'or, dans la terre de Meſzin.

En Vellay & Geuaudam, vne mine de Saphirs blancs & bleus tres-bons.

Au terroir de ſainct Germain proche du Puy, à Espailly dans vn ruiſſeau appellé au langage du pays lou Riou Pegouliou, ſe trouue quantité de Grenats, Rubis, Hyacintes, Opalles tres bonnes & fines. Comme auſſi autour du Puy quantité de plaſtrieres de Hyp & de Tale, & quantité de pierres de meules de Moulin, comme auſſi au terroir de Blauaugy.

A Auſſonne vne mine de Iayet.

Proche le village D'o à la montagne d'Eſquierre vne mine d'argent.

Au lieu de Samatan trois mines de Turquoiſes.

Au lieu de Dizau quatre mines de Fer.

Proche la ville de Bigorre vne bonne mine de Plomb.

En Auvergne au lieu de Pegu vne bonne Mine d'Amatiftes.

Sous le Chasteau d'Vffon dans la vigne d'Anthoine du Vert, vne mine d'Azur.

A l'Abbaye de Menat des Marquaffites, des pierres à feu, & vne mine de souffre.

Au village de Rouripces, près de Pongibaut, & de la montagne du Puy, vne bonne mine d'Argent.

A Sinf-andon, proche S. Aman vne mine de Cuiure.

Proche la ville de Brioude vne carriere de Marbre.

Proche de Langeat & de Brioude, vne mine d'Antimoine.

Le long de la riuere de Langeat, quantité de pierres à meules pour aiguifer les lancettes, rafoirs, cifeaux, & autres instrumens.

Au lieu appelé Prunet, quatre mines d'ardoifes groffieres, appellées Ardoifes de Matte, bonnes pour couvrir les maifons au lieu de tuiles.

Au lieu de Murat, plusieurs carrieres de semblables Ardoifes.

Mines de Prouence.

En Provence vne mine d'Argent au terroir du Luc, diocese de Frejus, & vne de Plomb à demie lieuë dudit Luc.

Vne mine d'Arquifou & Vernix à la montagne de Mondrieu.

Vne mine de Cuiure au terroir de Sifteron.

Vne autre mine de Cuiure au terroir de Verdaches, près la ville de Digne, tenant d'or, & d'argent.

Vne mine de fer, au lieu de Barles.

Vne mine de plomb, au lieu de beau-Ieu.

Vne mine d'argent, au lieu de pierre-Fent.

Vne mine de plomb, au terroir de fainct Trepet.

Vne autre mine de plomb sous la montagne de Callas.

Vne mine de cuiure au terroir d'Yeres, contenant or & argent.

Vne mine de souffre rouge, & vne d'orpiment au terroir de la Molle.

Vne mine d'allum audit terroir de la Molle.

Vne mine de plomb proche la Chartreuse, meflée d'autres metaux.

Vne mine de layet au terroir de la Roque, comme auffi vne de fer, & vne de cuiure.

Vne mine de vernix au terroir de Ramaticelle.

Vne mine de cuiure au terroir d'Aix.

Vne mine de vernix au terroir de Colombieres.

Vne mine d'or, & vne d'argent au terroir de Barjous.

Mines de Dauphiné.

En Dauphiné vne mine d'or à la montagne d'Auriau.

Des pierres & diamans semblables à ceux d'Alençon, proche la ville de Die.

Mine de Bourbonnois.

En Bourbonnois vne mine de plomb au village d'*Vris*[*illisible*].

Mines de Normandie.

En Normandie vne mine d'azur proche le Ponteau de mer.

Mines du Maine.

Au Maine vne mine de Cuiure en la forest du Talla dependant de la Ferté-Bernard, avec grande quantité d'Ardoises.

Mines de Forest.

En Forest, vne mine de vernix à saint Iulien.

Mines de Bretagne.

En Bretagne, vne mine d'Ametistes proche la ville de Lauion, comme aussi vne mine d'Argent.

Mines de Picardie.

En Picardie vne mine d'Ambre jaune proche de Laon, & quantité de Tourbes.

J'ay trouué quantité d'autres mines tres-bonnes, desquelles j'ay des eschantillons, & des procès verbaux que mon mary en a fait, à la presence

des Iuges des lieux, & des Officiers de la Majesté.

Voila, M o n s e i g n e v r , des preuues certaines & irreuocables, pour monstrier l'ignorance de ceux qui disent qu'il n'y a point de mines en France : Et pour faire clairement voir, & toucher au doigt à toute la France, à vostre Eminence, & à Nosseigneurs du Conseil de la Majesté, la diligence que nous auons faicte pour la descouuerte des mines, les peines & labeurs que nous auons soufferts, avec plusieurs voleries & pertes de nos biens, & attentats sur nos vies & personnes, que nous ferons voir à toute heure que nous en serons requis, par bonnes & valables informations, procès verbaux, & procedures faictes pardeuant les Iuges Royaux des Prouinces, où lefdites voleries & attentats ont esté commis contre nous.

Mais pour retourner à nostre discours, nul ne doit douter, qu'il n'y ait vn premier moteur & Createur de toutes choses vniuerselles, lequel par sa puissance incomprehensible a créé vn Esprit vniuersel à toutes les choses Elementaires, afin que chacun produise son semblable, & c'est ce que plusieurs ont appelé Ame vegetale, *Esprit vniuersel en toutes les choses elementaires.* animale, & minerale : Ce qui se peut prouuer iournellement dedans les Mines, où tous les metaux ont vn principe d'accroissement par vne liqueur vaporeuse, qui sort des matrices Metalliques, puis se forme comme huile gras, ou comme beurre, au bout duquel nous trouuons bien souuent l'or & l'argent fin : Et (chose plus esmerueillable à ceux qui n'ont la cognoissance de c'est Esprit en chaque espece & indiuidu) C'est que ramassant ceste humeur, ou liqueur huileuse, qui est en petite quantité, & en faisant proiexion sur le metal plus proche de la *Preuve de la trāsmutation des metaux.* nature, à force de feu le penetrera tellement qu'il le conuertira entierement & parfaitement en l'espece du metal, de la nature & matrice, d'où est forty cette humeur huileuse : Et si le second est coagulé & fixé, il se reduira en poudre, qui parfaitement fera le semblable ; A sçauoir s'il prouient de la matrice du plomb, il fera du plomb, si c'est du cuiure, du cuiure, de l'estain, de l'estain, de fer, du fer, de l'argent, de l'argent, de l'or, de l'or.

Ce qui me fait croire que le Prophete *Efdras liu. 4. 6. 8* Efdras en a eu quelque cognoissance : car il a dit en son 4. liure chap. 8. que pour faire de l'or, il ne faut qu'un petit de poudre. Et certainement nous recognoissons que tous les Metaux sont homogenes, quoy qu'ils soient cachez dans l'Eterogeneite.

Bien est il vray, que ceste premiere matiere metallique est tres-rare, & cogneuë de peu de gens, & le plus souuent mesprisée des ouuriers des fodines, qui aiment mieux trouuer dans la largeur de la Veine quantité de bonne pierre qu'ils coupent avec le cizeau & le marteau, que de ramasser ce qui leur seroit inutile, & dequoy ils n'ont pas la cognoissance. C'est neantmoins chose tres-asseeurée que nos anciens Philosophes en ont artitement composé ce grand Elixir *Elixir des Anciens*. si admirable, qui guerit toutes les maladies les plus incurrables, & purge les metaux de leur imperfection, & les porte au suprême degré où nature tendoit avec plus longues années.

Or la generation des metaux, & des mineraux, pour en parler en termes generaux, & selon que ie l'ay promis en ma veritable declaration de la descouuerte des mines de la France, il est certain qu'elle se fait par l'action des corps celestes & de la matiere d'exhalaisõ chaude & seiche, enfermée dans les entrailles de la terre : avec telle difference toutesfois que la cause efficiente des pierres precieuses & des metaux est vne, mais la materielle est diuerse ; parce que quand l'exhalaison est fumeuse & terrestre, ne pouuant ouurir la terre pour se faire voye, elle s'épaissit & condense par la froideur d'icelle ; lors vne vapeur (dont il y a tousiours quantité dans les lieux sousterrains, à cause des eaux qui fluent incessamment) se meslant à l'exalation par la contention & espessissement deuient boüe & fange, & se cuit ; Ainsi ceste masse par la chaleur de ceste exalaison chaude & seiche, s'épaissit, s'endurcit, & deuient pierre, & selon la diuersité des veines de la terre, des conjunctions des astres ou planettes, & des differens aspects du Soleil & des Estoiles, & encores des sujets dont les exalaisons & vapeurs sont composées, les pierres sont ou de prix, ou de nulle valeur, opaques ou transparentes, claires, ou diuersement colorées.

Les metaux au contraire se font, & composent d'une vapeur chaude & humide, & d'un esprit meslé aux parties terrestres auxquelles il s'vnit : car l'exalaison vaporeuse par la longueur de temps est enceinte, affermie, & consolidée par la froideur de la terre : Et ainsi s'engendrent les metaux fusilles, lesquels tenans plus de nature aqueuse que terrestre, se peuuent refondre au feu, & non les pierres, qui tiennent plus de nature terrestre, ce qui fait que facilement elles peuuent estre brisees, rompuës, & reduites en poudre.

Il y a vne autre espece troisieme de Mineraux, qui est mitoyonne entre les metaux & les pierreries, & neantmoins participante des deux, comme sont les succulents, qui ont quelque goust, odeur, ou saueur, & de ceste sorte sont l'orpin, l'arsenic, l'alun, le vitriol, le souffre, la glu, le bitume, & autres qui n'ont ny goust ny odeur, ny saueur, comme le cristal & le verre.

L'ay dit que la cause efficiente des minéraux estoit vnique, sçavoir le concours des influences celestes avec les quatre premieres qualitez. Aussi les astres mesmes, qui influent pour la generation des metaux, dans les entrailles de la terre, comme dans leur matrice, influent aussi pour la production des pierres dans les minieres. C'est pourquoy apres en auoir parlé generalement, il faut venir à l'espece pour en discourir en termes plus particuliers.

En suite donc de la matiere premiere des metaux qui est la terre avec l'eau, d'où sortent les exhalaisons & vapeurs : Il se forme premierement le mineral imparfait, crud, & disposé à la cuisson, fluide encores toutesfois, & non fixe, & duquel tous les metaux sont immediatement composez, & ce mineral est le mercure & le souffre.

Le mercure est vne substance aqueuse meëlée estroitement de terre fort subtile.

Le soufre est vne substance d'air gras, terrestre, subtil, & desseiché par la chaleur, & selon les diueres vnions de ces deux materiaux desseichez dans les mines, dont se forment les diueres especes de metaux.

Le plomb est geniture de vif argent impur, grossier & puant avec du souffre impur.

L'estain est de vif-argent pur, & de souffre non encores espuré.

Le fer, de souffre impur, brulant & de vif-argent sale & ord.

L'or de vif-argent pur, & de souffre rouge tres-pur, qui ne brulle point.

Le cuiure est de vif-argent non tout à fait ord & sale, & de souffre rouge & grossier.

L'argent est de vif-argent net & clair, & de souffre qui ne brulle point net & blanc.

L'acier est mine de fer, qui se purge, & s'espure à force de cuisson, & d'un mélange de poudres & fels, d'où vient qu'il est moins vinctueux que les autres metaux, & pour cela il est plus facile à rompre que le fer.

Que si l'on demande d'où procede la diuersité de leurs qualitez & couleurs aussi bien que les pierres. Je respons qu'il l'a faut rapporter à la cause efficiente des astres qui influent, & à la materiele des elemens, & aux actions de leur qualitez, lesquels estant diuers en nature & proprietiez, le font aussi en leurs actions & productions.

Et pour faire voir leurs sympathies avec les elemens, il faut sçauoir que la terre qui est froide & seiche conuient avec la Lune. L'eau qui est froide & humide avec Mercure & Saturne ; l'air chaud & humide conuient avec Iuppiter & Venus. Le feu qui est chaud & sec conuient avec le Soleil & Mars. Et d'autant que Saturne est vn planette pesant, qui domine aux humeurs noires & atrabiliaries, aussi le metal noir & pesant est sa geniture, comme le plomb & les pierres qui tirent à ceste couleur, comme l'Onix & l'Aymant.

Iuppiter domine aux sanguins, & à tout ce qui est chaud & humide, aussi l'estain luy est approprié, comme les pierres de couleur blanche, & les verdes, comme les esmeraudes, & le cristal de roche. En outre celles qui tirent sur la couleur saffranée, selon l'aspect de quelque autre Astre. Mars est le Pere du feu, aussi les pierres violettes & purpurines, comme sont les ametistes & les jaspes de toutes couleurs reçoient & tiennent de la propriété de leur pere & geniteur, qui est de rendre l'homme puissant & fort : mais estant regardées de Iupiter, elles chassent les fieures aiguës, causées de chaleur excessiues, & rappellent les temperamens. Le verre & l'airain jaunatre sont aussi attribuez à Mars. L'Or Roy des metaux est enfant du Soleil, n'admettant non plus de rouille en foy, que son pere d'obscurité. Les pierres flamboyantes reçoient leur teinture de cet Astre, comme les escarboucles qui luisent de nuit, comme les Chrisolytes & les Topases qui tiennent de la couleur d'or, les hyacinthes, les rubis balais, & autres de couleur rouge : La Pãthaure bigarée & marquetée de taches noires, rouges, palles & verdes, rosines, purpurines, & autres de mesme que la Panthere

animal, dont elle porte le nom, ayant cette pierre autant de vertus, au tefmoignage d'Albert le grand, que de couleurs, rendant victorieux celui qui la porte fur foy, ou qui la regarde au leuer du Soleil.

Venus qui fe plaift aux chofes humides, agreant l'eau autant ou plus l'air donne naiffance au cuiure & au léton.

Le Berille, qui rend l'homme alaigre & amoureux (ce qui puluerife en l'eau guerit les douleurs de foye à qui en boit) luy eft attribué.

Mercur de foy n'a aucune proprieté, s'il n'eft conjoint avec vne autre planette : auffi les diuerfes couleurs meflées, comme celles de l'arc en Ciel, & des queuës de Paon luy appartiennent. Il n'eft ny malle ny femelle, ains Hermaphrodite, ou Androgine. Entre les mineraux il gouuerne l'argent vif (qui en tire le nom de Mercure) les pierres bigarées, comme les Agathes & Porphirites le recognoiffent particulièrement.

S'il a conjunction avec Venus & Iuppiter, l'Efmeraude luy appartient, fi avec le Soleil la topaze luy conuient, rendant agreables aux Grands ceux qui la portent ; à caufe de la dependance qu'elle a du Soleil : mais elle reçoit de Mercure la vertu de guerir les phrenetiques.

La Lune fe conjoint avec tous les Aftres aux fignes du Zodiaque, felon les diuers afpects & mouuements : C'eft vne Epoufe commune, laquelle eftant mitoyenne entre le monde celefte fuperieur, & le terreftre inferieur communique avec tous. L'argent fixe reçoit d'elle l'influence & la generation. Et d'autant que les eaux de la mer, & des fleuues, fuyuent les mouuemens, ainfi les fuiuent auffi les chofes froides & humides. Et fi quelques pierres appartiennent à ceft Aftre, fe font particulièrement les perles qui fe forment dans les conches ou coquilles de mer, comme auffi le corail ; (Mais lorsque le Soleil eft en conjunction avec elle) auquel la couleur rouge appartient.

De ce que deffus il eft aifé d'inferer pourquoy il n'y a point, ou peu de metaux qui ne foient meflangez dans les mines ; d'autant que plufieurs caufes concurrentes enfemble à la production de leurs effects, chacune retient la vertu particuliere à produire l'effet qui luy eft propre : Et parce qu'elles agiffent en mefme temps & vniment, voila pourquoy les effects qui

s'en enſuiuent ſe treuuent meſſangez. Ce qui peut arriuer non ſeulement de la part de la cauſe efficiente, mais auſſi de la materielle, pour exemple.

Il y a vne mine de plomb tout pur en Pologne, à la montagne de Kakaray, & c'eſt la feule que i'ay iamais veüe. Or philoſophant là deſſus, d'où cela pouuoit proceder, l'argumentois ainſi : ou c'eſt l'Aſtre dominant qui cauſe c'eſt effect, ou bien la matiere de ce metal : Or ce n'eſt pas l'Aſtre ; d'autant que Saturne gouuernant ce metal, il eſt à croire que le Soleil y contribue de ſon coſté ; veu que ſelon les Philoſophes, il eſt la cauſe vniuerſelle de tous les effects ſublunaires, d'où vient & procede ce dire commun, *Sol & homo generant hominem*, donc il faut de neceſſité qu'il ait eſté vni à la generation du plomb à Saturne : par conſequent le metal deuroit eſtre melle, ce que n'eſtant point, il en faut rechercher vne autre cauſe qui ne peut eſtre que la materielle. Ce qui peut arriuer de ceſte forte, à ſçauoir que la vapeur eſtât plus groſſiere & terreſtre, & la veine de la terre de la montagne contenant moins d'eſprit chaud & humide, qui rareſie aucunement, ce qui eſt rendu peſant & ſolide par la froideur reſtringente, y contribuent auſſi la qualité du planete : cela fait que la maſſe du metal demeure ſans autre mixtion que de terre.

Mais quant aux metaux, d'ordinaire, ils ſont mixtionnez comme le Mercure avec tous, le plomb avec l'antimoine & l'argent, le cuiure avec l'or & l'argent, & bien ſouuent avec le fer, l'or avec l'argent, le cuiure & le plomb, l'eſtain avec le plomb, & l'argent & le zain.

Vn Chef & conducteur des mines doit ſçauoir pluſieurs ſciences. De là vient, que ceux qui ſont maîtres des mines, & qui ſont chefs & conducteurs doiuent auſſi eſtre meſlez, & ſçauoir tant la Theorie que la pratique d'un bon nombre de Sciences, & Arts Liberaux & Mekaniques. Premièrement ils doiuent ſçauoir l'Aſtrologie, qui eſt fondée ſur la cognoiſſance de la Nature & propriété du Ciel & des Eſtoiles, *L'Aſtrologie*. pour afin qu'ils puiſſent preuoir les peſtes, les guerres, les famines, les inondations des eaux, pour couper les bois, fonder, baſtir, & eſtayer les mines, compoſer & fabriquer les ſeize inſtrumens, & les ſept verges metalliques & hidrauliques ſous les aſcendans des planettes, qui gouuernent les metaux & mineraux, à quoy on les veut appliquer pour la deſcouuerte d'iceux. Car chaque planete, comme nous auons dit, a gouuernement particulier ſur vn metal ou mineral : Comme par exemple, ſi

on vouloit compofer la *verga lucente*, ou le grand compas folaire avec les efquilles Geotriques, & Hydroïques, pour trouuer les mines d'or, & ſçauoir s'il y a de l'eau deſſous ou deſſus la mine, & ſi elle ne paſſera point au trauers de quelque autre montagne, ou deſſous quelque riuiera, il le faut compofer, le Soleil & les autres planettes eſtant ſituées, comme vous verrez par la figure du grand compas à la fin de ce liure : Et ainſi des autres inſtrumens.

Comme auſſi pour cognoiſtre les temperamens & inclinations des hommes ; car comme dit ſainct Thomas : Dieu tout-puiſſant, a accouſtumé de diſtribuer toutes les choſes qui ſeruēt à l'vſage de l'homme, ſoit interieurement, ſoit exterieurement, par le moyen des Anges & des corps celeſtes : & au chap. 82. il dit que les corps celeſtes ſont cauſe de tous les mouuemens & alterations qui ſe font dans ce bas monde. Et au chap. 54. 86. & 89. il enſeigne en paroles expreſſes que Dieu regit & gouerne les corps inferieurs, par le moyen des ſuperieurs : c'eſt à dire par les Cieux & par les Eſtoiles. Ce *Alemã in lib. de aëre, aquis & loc.* qui a obligé le docte Aleman de dire, que le Medecin ignorant de l'Aſtrologie, eſt ſemblable au Nautonnier qui ſingle en mer ſans rames ny gouernail. Voicy ces paroles, *ſine clauo, & ramis nauigat, naufragium tandem facturur, qui abſque ulla temporum, & Aſtrorum obſeruatione, Medicinam facit* ; *Eſt enim Aſtrologia*, dit le meſme Autheur : *Medici oculus, cuius ſi fuerit expers, & inſcius, merito cæcus appellabitur. Medicus* (dit auſſi le docte Valleriole) *Valleriola lib. 3 enarrat. I. non poteſt differere de morbi popularis natura, niſi prius conſiderauerit Aſtrorum ortum, occaſum, eorum præſertim qui in aëre, & hominibus magnas mutationes efficere ſolent (vt Canicula, Arcturi, Virgiliarum, &c.)*

Ils doiuent auſſi ſçauoir l'Architecture *L'Architecture.* pour baſtir bien, & regulierement les fonderies, eſtayer les rochers, creuſer les puits, pour tirer les mineraux, faire tous engins hydrauliques & autres machines, comme traictoirs, tripaſtes, colloſſicoteres, ciclyces, acrouatiques chorobates, dioptres, porrectum, canaux, roües, Moulins, ſoufflets, & bref toute forte de maſſonnerie & charpenterie. La Geometrie *La Geometrie.* auſſi leur eſt neceſſaire pour appliquer par operation manuelle, chaque partie en ſa neceſſité, & meſurer les latitudes, longitudes & profondeurs ſur la ſuperficie de la terre, & dans le fonds d'icelle.

L'Arithmetique*L'Arithmetique.*, pour iustement allier au creusol toutes fortes de monnoyes, suiuant les ordonnances des Princes souuerains, & exactement cognoistre ce qu'elles tiennent de fin, comme aussi pour sçauoir au vray les espreuues de toutes les mines & minieres grandement differentes à celles des monnoyes.

Pour sçauoir aussi faire iustement, & dresser exactement les poids de fin, & cent, & composer les esquilles des espreuues, dresser les comptes de tous les frais, sçauoir en outre faire des instruments propres à discerner de la surface de la terre, les metaux qui sont au dedans d'icelle.

La Perspectiue*La Perspectiue.*, pour avec bonne raison, donner le jour aux mines, aux officines, & au lieu des fontes.

La Peinture*La peinture.*, afin de representer, & desseigner toute forte d'ouurages dedans & dehors les mines à leurs ouuriers, faire le plan desdites mines, des fonderies, martinets & puits, avec la conduite des eaux, pour rapporter le tout fidelement au Prince que l'on sert.

Encores leur est neccessaire la*La science des eaux.* science des hydrauliques, pour enleuer du fond de la terre les eaux sur la superficie d'icelle, & les conduire à profit aux lieux neccessaires, pour faire jouer les soufflets, battre & lauer les mines.

La Iurisprudence*La Iurisprudence.* leur fait particulièrement besoin : car on doit sçauoir les regles, coustumes, & ordonnances, obseruées en toutes les châbres des mines de l'Europe : afin de rendre iustice equitable aux Ouuriers, Officiers & associez selon les occurrences qui se presentent tous les jours.

La cognoissance des langues*Les langues.* leur est aussi fort neccessaire, au moins de la Latine, Alemande, Angloise, Italienne, Espagnole, & Françoisse, pour se faire entendre à tous les ouuriers, qui le plus souuent sont de diuerfes nations.

Ils*La Medecine.* ne doiuent non plus ignorer la Medecine Galenique, Chimique, & Astrologique pour se conseruer des vapeurs arsenicales &

autres veneneuses, lesquelles sans preseruatif & remede certain font mourir promptement tous ceux qui entrent aux lieux où elles sont.

La Chirurgie aussi *La Chirurgie.* leur est necessaire pour sçauoir promptement secourir, ceux qui se trouuent sous quelques creuasses, qui ont les membres rompus ou blessez, & qui sont attaquez de maladies perilleuses.

La Botomie *La Botomie.* & cognoissance des herbes qui nous montrent le lieu des Metaux, & mesmes des fontaines.

Il leur faut *La Pyrotechnie.* encores auoir l'usage de la Pyrotechnie ou science des feux, pour donner exactement la chaleur en iuste degré à la fonte des Metaux.

De plus il leur faut *L'art de Lapidaire.* cognoistre l'art de Lapidaire, pour parfaitement discerner les veines des Mines, les Fibres, les Roignons, & Speys, qui se trouuent dans icelles, & cognoistre les pierres fines d'avec les hapelourdes & faulses, afin de les separer.

Et principalement *La theologie.* il leur est necessaire d'auoir la science de la Theologie, pour en cas de necessité (n'ayant dans les Mines ny Prestres ny Ministres) conseruer dans icelles, & parmy les Ouuriers, la pureté de la parole de Dieu, telle qu'elle nous est proposée dans les saintes Escritures, sans y rien changer, ne meller, ny *Deut. 4. Prou. 30 Apoc. 11. Pse. 12. Pse. 18. 19. & 119.* adiouter ny diminuer ainsi comme luy mesme le commande, comme aussi pour exhorter les malades priez dans ces bas lieux de tout secours humain.

Car les Ouuriers estant de diuerfes nations, & de diuerfes religions, (principalement en Hongrie, comme Philipistes, Anabaptistes, Caluinistes, Luteriens, Zuingliens, Huissites, Vigandites, Majoristes, Osiandristes, Antitrinitaires, Schimidelistes, Antinomiens, Synergistes, Adiaphoristes, Stentifeldistes, Flaccians, Substanciaires, nouveaux Manicheans, Mahometiques) tous lesquels, quoy que moralement ils soient fort gens de bien, & fort zelez en leur Religion, & tres obeissans à leur Prince & a leur Superieur, ils ont neantmoins grand besoin que leurs Generaux, & Principaux Conducteurs soient capables de les enseigner & instruire à la voye de salut & dans la cognoissance de la foy de nostre Seigneur Iesus Christ.

Finale^{ment}*La Chymie*. il faut pleinement & entieremēt sçauoir la Chymie, pour separer l'Homogene d'auec l'Eterogene le Semblable d'auec le Dissemblable, & le Pur d'auec l'Impur, autrement on se met en hazard de perdre sa peine & son temps, & auoir occasion de se plaindre auec Orphée dans Ouide.

Omnis ibi effusus labor.

En vain i'ay trauaillé, ma peine est inutile.

Ce qui arriue souuent à ceux, qui ignorans cest art, vendent l'or & l'argent meslez auec le cuiure & le plomb, & parmi les autres métaux, & il se trouue qu'au lieu d'enrichir, ils multiplient leur tout en rien ; chose à quoy les Roys & les Princes souuerains doiuent bien prendre garde, & n'employer toutes sortes de personnes qui se presentent à eux, pour trauailler & conduire leurs mines, s'ils ne font au prealable experts en tout ce que ie viens de specifier, & s'ils ne sçauent tirer l'or & l'argent de tous les metaux, sans aucune diminution desdits metaux, & s'ils ne sçauēt retrouver leur plomb : car la perte du plomb, aux essais ordinaires porte beaucoup de despence, comme aussi s'ils n'ont parfaite cognoissance de leurs Schlakes, Schlakestein, & Rupferlach : Car autrement ce feroit faire des frais pour n'en retirer aucun profit.

Or en toutes ces cognoissances, par la grace de Dieu, mon mary & moy sommes experimentez, dont il a rendu tant de preuves deuant vn bon nombre de grands Monarques de la Chrétienté, qu'il n'est plus loisible d'en douter ; Mais comme i'ay dit cy-deuant, *Ex vngue leonem cognoscent*, & que ie n'en fois pas creüe, si on le veut voir, cela est fort facile.

Au surplus outre les cognoissances susnommées, il est necessaire à ceux qui veulent entreprendre d'ouurer les mines, qui iamais ne le furent, d'auoir grandes sommes de deniers, de bonnes correspondances, & nombre d'affociez pour trouuer de l'argent à toute heure & sans cesse pour payer les ouuriers, acheter les bois, les forests, & choses necessaires, ce que peut mon mary en ce subiect : Si bien que s'il plaist à sa Majesté & à votre Eminence, Monsieur le Sieur de la Riviere, de faire verifier nos articles, desquels Monsieur d'Emery a esté Rapporteur, apres Monsieur Cornuel, & qui sont entre les

main de Monsieur de Bretonuilliers depuis le voyage de Nancy ; On congnoistra euidemment qu'il est possible d'augmenter les finances sainctement, & rendre son Royaume vn des plus puiffants en mines de l'Vniuers. Car en France *En Frâce se trouue presque de tout ce qu'on va chercher chez les estrangers.* il se trouue presque de tout ce qu'on va chercher chez les estrangers, sauf les espiceries du Leuant, les Monstres d'Affrique, les Elephans, les Lions, & autres animaux de haute stature de l'Asie, les Castors de Canada, les plantes aromatiques des parties meridionales, choses dont la France se peut passer aisement, & qui ne sont aucunement necessaires à la vie humaine, comme est le bled, le vin, les fruits, & les autres animaux propres & necessaires à l'entretien & nourriture de l'homme, que nous auons icy en abondance. Et en outre les metaux sont en ce païs aussi bien que chez les externes. Que si l'Espagne vante son Acier, & l'Allemagne son Fer : Il y a en ce Royaume de tres-bonnes mines de Fer, & des hommes capables, pour en faire de tres-bon Acier, & aussi bon que celuy de Piedmont ou d'Espagne. Mesmes nous auons des mines de Fer fort riches en argent, desquelles sa Majesté peut tirer grande somme de deniers, outre le profit qui vient de son dixiesme, en obligeant les Maistres des Forges de faire faire l'essay de leur mine auant que de la fondre & d'en donner l'espreuue avec le billet du Maistre Essayeur au premier Iuge Royal *Auis utile au Roy.* qui sera obligé de l'envoyer au grand Maistre des Mines, ou au premier de ses commis capable des espreuues des Mines, ou par luy depute pour la visite d'icelles, & de la capacité duquel il demeurera responfable à sa Majesté.

En outre il y a en France du souffre vif de plusieurs couleurs, blanc, gris, jaune, verd, & rouge, du Cinabre Mineral, qui contient quantité de Mercure. De cinq especes d'Ambre, du Cendré, du Iaulne, de couleur de Miel, de couleur de Vin, & de couleur d'Or ; De neuf especes d'Ocre, six de Sil, & quatre de terre Selenusie, de Paretoine, de Bols aussi bons que ceux d'Armenie, & trois bônes mines de Melin, de douze especes de Talc, deux mines d'Antorax. Il y a de la terre sigillée aussi bonne que celle du Leuant, & d'autre aussi propre contre les poisons que la terre de Malthe, quantité de pierres sanguines, d'autres vulgairement appellées langues de serpens, propres à faire vases, en fin quantité d'Azur.

Que si l'Angleterre se vante de son Plomb, & de son Estain, il y en a en France de pareil & en plus grande quantité. Si la Hongrie, la Dalmatie, & la

basse Saxe se vantent de leurs mines d'Or & d'Argent, la France en contient de tres bonnes. Si l'Italie se vante de ses Marbres, la France en a de toutes couleurs, & de beaux Porphires, Iaspes & Albastres : Si Venise s'exalte de son cristal, elle n'a en cela rien plus que la France : Si la haute Hongrie se glorifie de la diuersité de ses mines, la France en a de toutes sortes & en abondance : cōme aussi de tous mineraux, comme Salpêtre, Vitriol blanc, vert & bleu. Elle a de quatre sortes d'orpiment, sçauoir du blanc, dit Arsenic, du jaune comme Or, du blaffard, qu'on nomme Rosagallum, & du rouge vulgairement appelé Sandarachi. Si la Pologne a ses montagnes de sel, la France a des Salines en grande quantité & en diuers endroits du Royaume, comme aussi grand nombre de fontaines salées.

Pour les pierres, elle a grande quantité de carrieres de pierres de tailles, pierres à chaux, de meules de moulins, meules à aiguifer lancettes, rasoirs, ciseaux, & autres instrumens, & quantité de plâtriers & de gip, des pierres à feu, de l'Emery gris & rouge : Elle a comme i'ay dit cy-dessus des mines de toutes pierreries fines, comme Améthistes, Agathes, Emeraudes, Hyacinthes, Rubis, Grenats, Saphirs, Turquoises, & même des Diamants, & en outre elle a des ruisseaux où il se trouue des Perles, & de toutes sortes de Pierreries.

La France a aussi de la Calamine, du Bitume, de la Poix, de l'Huile de Petrole, de la Houille, aussi bonne que celle du Liege, & des Tourbes à bruler pareillemēt aussi bōnes que celles de la Hollande : qui me faict dire que si l'Europe est vn racourcy du Monde, la France est vn abrégé de l'Europe.

Or M o n s e i g n e v r ,*Droit de dixiesme à sa Majesté.* sur toutes ces choses-cy dessus desduites : Sa M a i e s t é a droict de dixiesme pour la souuerainneté de la Couronne, comme ont tous les autres Princes Chrestiens, à sçauoir sur l'or, sur l'argent, cuire, fer, estain, plomb, Mercure, ou argent vif, Arquifoux ou Vernix, Orpiment, Arsenic, souffre, Selpetre, Sel Gemme, Sel Armoniac, Vitriol, Couperose, Alum de Roche, Alum de plume, Antimoine, Zain, Espiautre, Bol, terre sigillée, Ocre, Charbon de terre, Tarc, Ambre, Iayet, Marbre, Iaspe, Porphire, Plâtre, Gip, meules de Moulin, à aiguifer, Ardoises fines, grises & noires, Ardoises grossieres dittes de Matte, Goitran, Poix, Bitumes Petrole, Gōmes terrestres, Emeri, Pierres à feu, Marchalites,

Pierre Calaminaire, Pierre fanguine, Pierre-ponce, & toutes pierres fines & communes ; toutes terres minerales, falées & vitriolées, Houille, Tourbes, Azur, vert de terre, & toutes autres substances terrestres, dessus & dessous la terre, & dedans les eaux, lequel dixiesme est maintenant inutile a sa Majesté, & ne s'en peut faire payer équitablement, que par personnes capables de leur connoissance, & qui sçache distinguer les Metaux, mineraux, & semimineraux, les vns d'auec les autres, auec leur iuste valeur, pour euitier aux fraudes & abus qui s'y pourroient commettre, à faute de ladicte connoissance.

Maintenant, M o n s e i g n e v r , ie desduiray les raisons*Les raisons qu'on peut donner au Roy pour empescher d'ouurir ses Mines.*, qu'on pourroit, ce me semble, mettre en auant pour destourner sa Majesté d'ouurir les Mines de son Royaume, & priuer l'Estat d'un si grand bien, & puis par apres i'y respondray ponctuellement.

Premierement celuy qui regarde tout d'un œil oblique & louche, dira en un mot, que c'est un abus de vouloir chercher des mines en France : de sorte qu'il y en a encor plusieurs en cest erreur qui croient, qu'il n'y en peut auoir.

L'autre voulant faire le prudent & preuoyant, dira que ce que i'en propose, n'est que pour attrapper quelque argent de sa Majesté, ainsi que plusieurs par cy deuant, qui vrais charlatans ont assez promis, mais iamais rien effectué.

Un troisieme plus equitable, regardant à l'intereit des particuliers, objectera que peut estre, en ouurant les mines, on prendroit les terres des lieux ou se trouueroient lefdites mines & mineraux sans recompenser les proprietaires.

Un autre, craignant de prendre l'incertain pour le certain alleguera le danger qu'il y a de faire cesser le commerce avec l'Estranger.

Un autre doublant le coup pourra argumenter que s'il y eust eu des mines en ce Royaume, les François n'eussent esté si long temps priuez de ceste cognoissance.

Finalement, un autre voulant trancher du Philosophe, alleguera (aux fins de conclure à la negatiue) qu'on ne peut auoir cognoissance des choses cachées sous la terre, sans Magie ou reuelation des demons.

Telles & autres objections m'ont esté faites en diuers rencontres, & par diuerfes personnes.

A quoy ie responds, *Responces aux raisons fusdites*. Premièrement qu'il faudroit que ie fusse despourueü de jugement & de raison, d'auoir employé trois cents mille liures, à la descouuerte des mines, sans ce que nous y employons encores tous les jours avec hazard de nostre vie en plusieurs endroits, sans certitude & assurance d'en retirer les fruicts & emolumens.

Les sages font tousiours leur profit du malheur d'autrui.

*... fœlix, quicunque dolore
Alterius, discas posse carere tuo.*

Secondement, de dire que c'est pour attraper quelque argent, ce que ie propose encores moins. Car au contraire nous offrons d'auancer les deniers, & frayer à la despence des ouuertes des Mines, comme nous auons fait pour la descouuerte d'icelles depuis dix ans, sans auoir receu vn seul denier, ny secours de personne du monde, pourueu que le Roy nous face jouyr de nos articles.

Pour ce qui est objecté, touchant les particuliers, & proprietaires des lieux où sont descouuertes, & se descouriront les Mines ; Ie responds que le Roy a le principal interest pour les droits de souueraineté, neantmoins il y aura assez dequoy les rendre contens, *arbitrio boni viri*. Ioinct qu'ordinairement les mines ne se rencōtrent gueres qu'aux montagnes inhabitées & desertes en telle part où sont lefdites mines, à cause de l'ingratitude de la terre, qui nourrit les metaux dans son ventre pour iamais ne les mettre dehors que par force & violence, & par l'industrie des hommes ingenieux, ressemblant à la mere de Georgias Epyrote qu'il fallut ouurir morte pour tirer l'enfant vif de ses entrailles.

Quant au commerce qui se fait avec l'Estranger en temps de paix ; tant s'en faut que l'ouuerture des Mines le face diminuer, que plustost il s'en augmentera, au contentement des François ; d'autant que par ce moyen le Roy, avec vne grande quantité de finances, qui prouiendront de la Benediction du Ciel seulement, & non de la vente de nos Marchandises,

pourra facilement diminuer les Tailles & les subfides de ses subjects, & soudoyer cent mille hommes de guerre, qui seront tousiours prefts pour son seruice : Comme auffi enrichir les ports des Mers de la France, les muniffant d'un bon nombre de Nauires, où Marchands, ou de guerre, ceux-la bien equippez pour passer les deftroits des Barbares fans danger, lesquels caufent de grandes pertes à ce Royaume, (la feule ville de Marfeille ayant perdu plus de quatre millions, par les prises que ceux de Thunis, & d'Arger ont faictes fur eux), Ceux-cy pour courir fur les pyrates & escumeurs de mer. le ne dis pas feulement en quelque petite eftendue de la mer Mediterranée : mais auffi iufques où les Portugais se font auancez dans l'Asie : d'autant que la France eftant plus nombreufe d'hommes que l'Efpagne, elle se peut rendre puiffante en mer & en terre avec l'argent de ses Mines, qui feruira pour baltir grand nombre de vaiſſeaux, & avec les hommes dont elle abonde, pour les remplir, quand meſmes il n'y auroit que les vagabonds,*Moyens d'employer en temps de paix, & faire gagner la vie aux vagabons de la France.* bateurs de paué, filous, coupeurs de bourſe, & autres inutiles à tout bien, lors qu'ils ſont en leur pleine liberté : Car par ce moyen on en pourroit purger la ville de Paris, & autres de ce Royaume, en les contraignant de ſeruir le Roy & l'Eſtat par mer : Comme auffi par ce moyē les femmes, filles & enfans, qui ſouuent vont mendier aux portes, autant par couſtume que par neceſſité, ſeroient inſtruites aux arts Mecaniques, & ainſi les villes où il n'y auroit point de faineants, ſeroient rendues beaucoup meilleures, les ouurages de la main ſeroient enuoyées fur mer, aux pays eſtrangers, & ceux qui y vaqueroient en rapporteroient le profit.

Les Cadets des pauvres Nobleſſes en temps de paix trouueroient vne occaſion d'honneſte exercice, fans deroger à leur qualité, & pourroient acquerir de la reputation, & des biens de fortune qui leur appartiendroient iuſtement, & au moins leur tourneroient à plus grand honneur que de courir tout le jour à la chaſſe pour ne rien prendre, que de piller le pauvre païſan, ou ſe faire enrooller au nombre des coueurs de faux ſel, pour viure aux deſpens du partiſan, qui eſt proprement vn office d'Archer, non de Gentilhomme.

Qui voudroit obuier aux oififs, & en purger tout à faict la France,*La loy du Roy Amafis ſeroit utile en France.* il faudroit (ie diray cecy avec voſtre permiſſion Monſeigneur) y eſtablir vne loy telle que celle qu'Amafis eſtablit autrefois

en Egypte, par laquelle chacun estoit obligé de rendre compte aux Magistrats des villes en quoy il auoit employé le temps toute l'année, & celui qui l'auoit passée à ses plaisirs seulement estoit codamné à vne certaine peine.

Quant à ce que les Mines n'ont esté descouuertes en ce Royaume iusques à present, ce n'est pas vne consequence necessaire, qu'il n'y en ait point, & ce seroit vne grande ignorance & stupidité, à celui qui voudroit ainsi argumenter, ie ne fus iamais sur la Mer & ne l'ay iamais veüe, donques il n'y en a point : car il faut qu'il s'en rapporte, & qu'il en croye ceux qui l'ont veüe ; Aussi ceux qui doutent, *Le sieur de Roberual a esté maistre des Mines & les a fait traualler en France.* ou qui ne croient pas qu'il y ait des Mines en France, s'en doiuent rapporter à nous, & nous en croire, à nous dis je qui en portons les espreuues & qui en auons faict les descouuertes, comme fut aussi faict de quelques vnes par le sieur de Roberual l'an de grace 1557 :

Sainct Augustin a nié jadis qu'il y eust des Antipodes, par-ce que de son tēps on ne croyoit que sept ou huict Climats habitables au monde, & ne pensoit on pas alors qu'au dela de la ligne, il y eut des hommes sous l'Equateur mesmes, par-ce que la Zone Torride est trop brulante : Mais l'experience a bien fait veoir le contraire.

Car Christofle Colomb disoit *Christofle Colōb est mocqué du Conseil du Roy.* jadis il y a vn nouveau Monde, és Indes Occidentales ; qu'on me donne, & fournisse vn equipage suffisant de vaisseaux pour y arriuer, ie les decouuriray infailliblement : Alors on se moquoit de luy, peut estre par-ce qu'il n'estoit pas somptueusement habillé, ni son train assez splendide, peut estre pour-ce qu'il n'auoit pas la moustache assez bien releuée, ny assez d'argent pour en donner à ceux qui ne font rien que par interest, tant la France est aueuglée, qu'elle n'estime pas qu'une personne simplement vestuë, puisse fçauoir quelque chose.

Diogenes roulant son tonneau avec ses haillons, n'eust pas esté en ce temps cy, bon Philosophe à l'opinion du vulgaire, qui croit que la science est incompatible, avec celui qui ne fait grande parade d'habits & d'equipage. Vraye Bohemerie de ce temps, de laquelle les plus rusez se seruent pour abuser ceux qui le veulent estre : La cognoissance que i'ay de ces legeres volages humeurs, me fait ainsi parler avec raison & iugement.

Je reuiens doncques à Chriftofle Colomb, pour dire qu'au repentir des François, & au bien & auantage des Espagnols, (ennemis de la France) il a defcouuert les Indes & les Mines d'icelles : mais nous, nous ne le defcouurirons pas, car nous les auons defcouuertes en France ; & de plus nous les ouurirons (M o n s e i g n e v r) toutesfois & quantes il plaira à la Majefté, & à vofre Eminence nous faire jouïr de nos articles, nous les baftrons, nous etablirons l'ordre des Officiers qui font neceffaires : Et bref nous les rendrons en eftat de valoir, & de rendre à la Majefté autant & plus, que celles des autres Princes Chreftiens : & ferons vn parfaict etabliffement de tant de riches & precieufes Mines, dont la France eft enceinte, ne demandant qu'un peu d'ayde pour nous enfanter l'abondance, le repos & les delices, la joye, & la victoire contre les ennemis des Lys, que le monde reuere, & que les Rois cheriffent. Et alors tout le monde dira du Roy tres-Chreftien, avec eftônement & verite, ce qui a efté autre fois de Salomon, comme il eft recité au premier liure des Rois chap. 23. & 24. *Richeffes de Salomon*. Ainfi le Roy Salomon fut grand plus que tous les Rois de la terre, tant en richesses qu'en Sapience, & au 24. eft dit que tous les habitans de la terre cherchoient de voir la face de Salomon, pour ouyr la Sapience que Dieu auoit mife dans fon cœur, & au 25. Que chacun luy faisoit des dons, & luy apportoit des vaiſſeaux d'or & d'argent, des habillemens, des armes, des cheuaux & mules, des eſpiceries, & autres chofes precieufes, & ce par chacun an. Or comme l'Eſcriture ſaincte eft toute parfaicte en toutes ſes parties, auſſi elle s'explique elle-mefme par tout, nous apprenant & monſtrant au doigt & à l'œil la cauſe ſeconde (apres l'admirable benediction de Dieu) de ce triomphe, de ceſte pompe magnifique, & de ceſte gloire incomparable de Salomon, comblé d'honneur, d'amis, & de richesses : C'eſt que comme il appert au chap. 9. du meſme premier & troiſieſme liures des Rois ch. 26. 27. & 28. Le Roy Salomon equippa auſſi vne flotte en Hetrongeber près d'Helots, ſur le riuage de la mer rouge au pays de Dem, & au 27. Et Hiram enuoya de ſes ſeruiteurs, gens de Marine, qui ſçauoient ce que c'eſtoit de la mer, avec les ſeruiteurs de Salomon en cette flotte, & au 28. Et ils vindrent en Ophir, *Mines Dorphir*. & prindrent de la quatre cens & vingt talents d'or & les apporterent au Roy Salomon.

Après ces heureux voyages de Salomon (qui ont donné courage, & enſigné la route à cette toifon d'or, qui eſt ſi orgueilleuſe, & qui ſemble vouloir entrainer & mettre tout ſous l'ombre des colliers de cet ordre, plein de fruit,

de bruit, & d'Amour.) Nous voyons au second des Chroniques chap. 9 vers. 10. 11. & 12. 20. & 21. que les richesses & opulences Royales de Salomon estoient si majestueuses en toutes leurs singularitez, que toute la vaisselle estoit d'or & les vaisseaux de la maison du parc de Liban estoient de fin & pas un d'argent, d'autant que l'argent n'estoit rien estimé es iours de Salomon. Car les nauires du Roy alloient en Tharsis, & les seruiteurs de Giram, & les Nauires de Tharsis reuenoient de trois en trois ans une fois, & apportoit de l'or, de l'iuoir, des linges, des paons, & des perroquets.

Or (M o n s e i g n e v r) si les ancestres de nostre grãd Roy Louys le Iuste, estant jadis occupés à une infinité d'expeditions militaires & glorieuses, n'ont point eu ce bonheur d'entendre ny de recevoir les salutaires & profitables conseils de cest heureux Genoïs, ce descoureur de mondes nouveaux, si opulents & si riches, dont les ennemis de cette Couronne ont si bien sceu se preualoir aux occasions tant de la guerre, que de la paix : Si dis-je, le malheur des François a esté si grand, que les Ancestres de nostre grand Roy n'ayent pas entrepris ces voyages du Perou & de l'Ophir, d'où l'Espagnol a puisé tant, & tant de millions d'or & d'argent pour captiuer toute l'Europe ; Qu'aujourd'huy, M o n s e i g n e v r , il plaise à sa Majesté, & à vostre Eminence, escouter les veritables & palpables conseils que mon mary & moy osons donner à sa Majesté & à vostre Eminence, pour l'accroissement de sa gloire, le bien de ses peuples, & l'honneur de la France, France qui est le seul & unique joyau du monde, opulente en biens, en fruits, & autres choses necessaires à la vie de l'homme, & encores si remplie & seconde en tresors, qu'elle est suffisante de le faire égaler à Salomon, tant en sa gloire qu'en ses richesses ; puis que Dieu le benit visiblement en toute sa vie, tant en guerre qu'en paix.

C'est aduis (M o n s e i g n e v r) ne va point à la foule des subjects de sa Majesté, ains au contraire à leur enrichissement, ce ne sont point des creations de nouveaux Officiers : Nous demandons seulement la seureté des biens que nous auons employés, & des deniers que nous auons despencez, & que nous employerons & despenserons cy apres, pour remplir vos coffres de Thresors, & de finances, pour enrichir vos sujets, ouurant dans vos Prouinces des fontaines, qui jetteront l'or & l'argent gros comme le bras, & le tout par des moyens aussi iustes & innocens que l'innocence même.

Car (Monseigneur) il ne faut *Genese 2.* point douter, que dès la creation du monde, Dieu ne les ait mis en cet Empire, en ce climat deliceux, en ce noble Royaume, comme en la terre d'Euilach, & aussi bien qu'au Perou, afin que sa Majesté s'en serve à son besoin, & à sa nécessité, pour vaincre les ennemis & soulager les peuples, & les arroser de plusieurs Rivières cest à dire de plusieurs fleuves deliceux qui environnent les mines d'or & d'argent.

Quant à les ennemis (Monsieur) il n'y en a plus au monde de decouverts qui ne tremblent ; Dieu qui l'ayme, & le conseille par vostre prudente prevoyance, les a foudroyez, & foudroyera ceux qui restent par son bras, aussi invincible par les conseils de vostre Eminence, qu'infatigable par sa nature. Toute l'Europe admire ses Lauriers, & la France deormais y pourra cueillir des Oliviers de paix, & se refaire & restablir de tant de maux qu'elle a soufferts par les guerres passees.

He quoy (Monsieur) seroit-il possible que sa Majesté, & son Conseil, dont vous estes la Cynosure, puisse refuser qu'on ouvre en France non un puits, non une fontaine, mais un abîme de richesses & de tresors infinis ? Qui sont les plus prompts moyens pour restablir, selon vos augustes desseins, son Royaume en sa premiere splendeur, en sa premiere & ancienne gloire, & mettre ses subjects en un si profond, & si solide repos, qu'ils beniront eternellement les iours de son regne, & de vostre sage conduite ; pourveu seulement que les Laboureurs & Vignerons, en escorchant la premiere peau, & la surface de la terre, l'aydent à produire des tresors infinis, utiles non seulement aux François, mais aussi aux Estrangers, qui ne vivent quasi que des fruits de la France.

Combien augmenterons-nous, par nos heureux travaux ceste abondance ? Les moissons, Monsieur, & les vendanges ne viennent qu'une fois l'an en France, mais nos cueillettes se feront tous les iours, d'autant qu'à tous momens nous puiserons des tresors infinis dedans le ventre de la terre, qui ne demande qu'à estre ouverte, pour monstrier à sa Majesté de combien de saintes benedictions Dieu par sa toute puissance a couronné sa vie Royale à cause de la iustice qu'il luy a donnée en sa misericorde.

Que sa Majesté doncques, Monsieur, ouvre les yeux à la lueur plaissante de tant de grands tresors qui sont encores cachez & à couvert

dedans plusieurs mines de vos Prouinces.

Ceux qui s'estonnent *pourquoi les mines ont esté si long temps inutiles en Frâce.* de ce que les mines ont esté si long temps cachées aux François, doiuent sçauoir pour raison tres-veritable, que c'est d'autant qu'il ne s'est trouué iusques icy aucun qui eust la science & cognoissance de les descouurir, ou bien que l'on a eu apprehension de la despense, lors qu'il eust fallu percer des montagnes, & du plus haut & superbe sommet d'icelles, en faire des abîmes, ou bien que les Ministres de l'Estat aux siècles passez, ont tenu en longueur ceux qui vouloient entreprendre leurs ouuertures, & par cette longueur inconsiderée, leur ont faict despandre leurs biens, & les ont contraincts de le retirer ailleurs, sans que les Roisregnans alors aient esté deüement & plainement informez de la perte que ces mespris & negligences apportoit à leurs finances. Car souuentefois (ô malheur du siècle où nous sommes : plusieurs regardent plustost leur interest particulier & present, que le soulagement du pauvre peuple. Peuple que la guerre, la peste, & la famine, les trois fleaux, ains les foudres du Ciel, ont presque escrazé sous le mal-heur de ces miseres pitoyables.

Peut-estre aussi, que ceux qui y auoient faict quelque commencement, ont esté troublés, vexez, & empeschés en leurs ouurages, pour auoir leur bien, comme la Touche Grippé, lequel iniustement & sans adueu m'a empesché & trauerfé, en la Prouince de Bretagne : Car telles gens sont capables de destourner & faire cesser l'ouverture des Mines, voire mesmes de ruiner tous ceux qui fidellement veulent seruir le Roy au soulagement de son peuple. Mais si telles gens, ennemis du bien public, estoient griefuement punis selon leurs crimes, les autres (aussi enuieux qu'eux) regarderoiēt deux fois à ce qu'ils veulent entreprendre. Car le retardement, de sept ou huict iours seulement, qu'ils peuuent faire, ou causer malicieusement au travail d'une mine, est capable de ruiner, & l'entrepreneur & ses associez. La raison de cela est, que la mine, pendant ce tēps, se rēplit d'eau & qu'il faut de nouveau apporter beaucoup de peine, de frais, de despence, & de temps pour l'attirer, & cependant par la force des eaux, les estayemens & supports se rompent, les roües se brisent & fracassent, les canaux se ferment, & bref il faut recommencer tout comme si elles n'auoient iamais esté ouuertes, & ainsi la despence & le temps qu'on y a employé est inutile & perdu. A quoy on pourroit facilement obuier, & empeschier vn tel desordre, en establisant

une chambre souveraine des Mines (comme il a esté fait du regne du Roy Henry second en l'an 1517. laquelle en attribua la iurisdiction souveraine à la Cour des Monnoyes à Paris, & y constituant pour Officiers ceux qui en seroient dignes & capables, & qui par effect entreroient dans les mines, & auroient la cognoissance du dedans & du dehors d'icelles, & la pratique des instruments & des instructions de tous ceux qui ont quelque Office dans lefdites mines, comme il se fait dans toutes les mines de tous les Princes Chrestiens, y faisant exactement observer & executer, les Ordonnances, Arrests, & Reglemens faits sur l'ordre & police d'icelles. Bel ordre que j'espère vn iour mettre en lumiere, pour l'instruction des François, & pour le bien de la France.

Finalement pour respondre à ceux qui tranchent par leur impertinence, & qui soustiennent (aueuglez qu'ils sont d'ignorance & de stupidité) qu'il faut estre Magicien*Que les Mines ne se peuvēt trouver sans l'aide des Demōs.* pour trouver les choses cachées dedans les veines de la terre, ou bien qu'il n'y a que les Demons seuls qui en ont la cognoissance : Je dis, qu'il y a donc beaucoup de Magiciens au monde, & veux prouver par là, selon la fantaisie de ces scauantereaux, que ces Magiciens, si tels se doiuent appeler, sont les plus vtils aux Principautez par l'or & l'argent qu'ils leur fournissent, & qui sont l'ame & les nerfs du commerce & de la vie active, tant dedans, que dehors le Royaume : Par eux les villes & citez sont conseruées florissantes : Par eux les peuples ont toute sorte d'abondance : Par eux les ennemis sont repoussez, les amis conseruez, les soldars bien entretenus & disciplinez, & bref plusieurs autres benefices prouiennent aux Republicques par ces Metaux, qui ne sont tirez d'ailleurs que des veines de la terre où ils sont cachez, & lesquels sont si necessaires, qu'à peine s'en peut-on passer, pendant le cours de ceste vie humaine. Or est-il (ce disent nos Censeurs) qu'on ne les peut tirer, ny auoir des lieux souterrains, & cachez, que par la reuelation des Demons, qui les descouurent aux Magiciens, par le moyen desquels nous en auons la cognoissance ; Doncques (se disent ils) ces Magiciens sont tellement necessaires aux Republicques, qu'à peine s'en scauroit-on passer. Mais de ce Syllogisme faux, quant à la matiere, s'enfuit vn nombre infini d'absurditez. Car premierement il ne faudroit point condamner les Magiciens aux supplices, comme pestes des societez, ains au contraire il les faudroit soigneusement rechercher, caresser & precieusement conseruer, comme personnes tres-vtils & vrais truchemens (s'il faut ainsi dire) de tant de

trefors & richesses cachees & occultes, sans lesquelles nous serions privez d'une infinité de commoditez, & de biens qu'il a pleu à la diuine Bonté de verser à pleines mains sur les hommes, lesquels avec artifice en peuuent tirer de l'usage.

Ils disent aussi que les Mineurs & renuerseurs de terre ne pourroient faire leur salut en ce traual, qui ne réussiroit qu'après auoir consulté les Demons des Mines, par les Magiciens : Mais si cela estoit, les Rois & Potentats seroient eux-mesmes complices de ces impietez, voire mesmes auteurs d'un crime si detestable, en permettant ces maluersations & profanations. Mesmes l'Eglise tollerant telle sorte de gens sans les poursuiure par Anathemes & autres comminations, seroit elle-mesme souillée de telles abominations ; car, *qui non vetat peccare, cum possit iubet.*

Mais ces Censeurs, ou plustost Reueurs, ont mal appris, & sont mal informez des loix & des regles de nos diuines fodies, qui esloignées de telles meschancetez & superstitions, ne reçoient *Nul homme vicieux n'est receu aux Mines.* dans leurs societez aucun homme vicieux, ny tasché d'aucun crime, ains tous sont contrains, auant qu'il est receus d'apporter bonne attestation de leur Euesque ou Pasteur, avec bon certificat des Magistrats, Bourgmaistres, ou Echeuins du lieu de leur naissance, comme aussi bon passeport & licence du Prince qu'ils ont serui ; (comme nous auons fait venant en France, ce que le Lecteur pourra voir, & en contenter sa curiosité, à la fin de ce liure, & entre-autres, nous auons pris attestation du serenissime Prince Henry de Nassau Prince d'Orange, quand nous auons amené nos ouuriers d'Allemagne, en France, par la Holande) En somme les larrons, *Exod. 10. Leui. 19. I. Cor. 6. Pier. 4. Iean. 3. c. I. Cor. 6.* les parricides, & meurtriers ennemis du genre humain en sont chassés ; comme aussi les fornicateurs & adulteres, preuaricateurs, & ennemis des Commandemens de Dieu, & generalement tous crimes defendus par les Loix diuines & humaines n'y sont point tolerez en façon quelconque.

Tout le monde sçait que le Plomb, le Fer, le Cuiure, qui sont metaux fort communs, l'Or, l'Argent, plus rares, les pierres precieuses, & autres, le mineraux succulens, & presque tout ce qui nous sert, n'est tiré que du fond de la terre : He quoy seroit il possible que ce fut que pure Magie ? Pauures gens qui travaillez aux carrieres & pierrieres, vous estes donc tous

Magiciens, felõ la croyance de tels ignorans, comme la touche Grippé, qui s'est ferui de ce pretexte, pour avec les griffes de harpie me raurir iniustement mon bien, & voler les mines du Roy.*Les Demõs peuuent trãfmuer les metaux, et vn vray Philosophe peut faire le semblable.* Que diront ces indiscrets & temeraires Iuges, qui attribuent tout ce qui est rare & secret à la Magie ? que diront ils de ceux qui sçauent la transmutation des metaux, qui transforment le fer en cuiure, celui-cy en argent, & l'argent en or ? sont-ce des Demõs ou des hommes ? Les Demons peuuent naturellement (appliquant les actifs aux passifs) transmuier vne chose en vne autre. Vn Philosophe aussi qui sçaura la vertu de Nature, peut semblablement produire le mesme effet, lequel ne fera neantmoins ny Demon ny Magicien, non plus qu'Albert le Grand, ny Raymond Lulle, que l'on tient pour Beat, ny qu'un bon nombre d'autres excellents personnages. C'est pourquoy ie cloray ce discours par ce mot de saint Augustin, qui dit que l'homme grossier*S. Augustin cõtre les incredules.* ne croid qu'à ses yeux, ayant plus de chair que d'esprit, n'ajoustant foy qu'à ce qu'il void, & niant tout ce qu'il ne void pas. *In homine carnali tota regula intelligendi est consuetudo arguendi, quod solet videre credit, quod non solet, non credit.* Que dira-on qu'une femme allegue comme moy & face la leçon aux incredules ?*Les femmes peuuent escrire selon leur sçauoir.* vostre Eminence Monseigneur, me le pardonnera s'il luy plaist, & jugera, qu'ayant quelque cognoissance de la langue Latine & Italianne, la lecture ne m'en peut estre deffendue, ains permise, i'entens la lecture des lettres & liures qui ne sont prohibez à celles de mon sexe. Et en suite ie me feruiray de tout ce qui peut renuerfer les opinions contraires aux salutaires & precieux aduis que ie donne à sa Majesté, & à vostre Eminence, la suppliant tres humblement auoir agreable l'humble remonstrance que ie luy fais touchant l'entreprise de mon mary, pour faire ouurir toutes les mines de son Royaume, desquelles il a tres-grande connoissance, laquelle demeureroit inutile au cas qu'il fust preuenue de la mort, chose qui seroit de tres grãde perte, d'autant qu'il seroit tres difficile de recouurer des hõmes si experts en cet Art, & qui en aiẽt cõtracté vne plus grande, & vne plus longue habitude. Car l'occasion vole & s'enfuit soudain, & bien souuent sans espoir de retour, & le repentir accompagne & demeure tousiours à ceux qui ne l'ont arrestée à son abort.

Iadis Homere s'offrit aux habitans de Cumes, pour rendre leur ville des plus fameuses de la Grece, au cas qu'ils le voulussent nourrir aux despens du public, ce qu'ayans refusé par le mauuais conseil d'un des Senateurs, ils en

eurent du desplaisir, & s'en repentirent : car apres la mort ils publierent qu'il estoit l'un de leurs compatriotes, tant il est veritable, que nous desirons auidement ce qui nous est eschappé, apres l'auoir eu a mespris lors que nous le tenions en la main.

Les grandes peines que nous auons eues depuis [illisible] ans, à la descouuerte des mines, les dangers encourus, & les dangers de la vie, dont nous auons esté menacez en faisant le seruice de la Majesté, font aussi grandement considerables ; comme aussi les grandes despences que nous auons faictes en tout ce temps-là, ce qui ne se peut autrement, cheminant incessamment de Prouince en Prouince, & ayant encores quantité d'hommes des païs estrangers, tres-capables en nostre exercice, qui ont tousiours esté payez de nos propres deniers, iusques à ce que le susnommé la Touche Grippé qui a esté Preuost Prouincial en vostre Duché de Bretagne, ait de son propre mouuement avec violence, contre toute Iustice, & au mespris des loix, & de l'autorité Royale, ait di-jé volé ma maison de Morlaix, pendant que j'estois au Parlement de Bretagne à Rennes, pour y faire enregistrer vostre commission, & mon mary d'autre costé à la visite de la mine de la forest du Buillon Rochemares, avec le Substitut du Procureur du Roy dudict lieu, ouuert nos coffres, pris, pillé, & emporté tout ce qui estoit dedans, & en outre les mines, l'or & l'argent de la Majesté, les instrumens mesmes pour descouurer les mines, & ceux qui seruent pour les essayer, & de plus les procès verbaux, papiers & memoires des lieux, de façon qu'il a faict autant de tort à la Majesté, en cet acte meschant & temeraire, que s'il auoit volé visiblement vos finances, voire plus : car s'il les auoit volées ce ne seroit que pour vne fois, mais icy c'est vn vol, qui dure tousiours & durera, si la Majesté (Monseigneur) ne s'en fait la justice à soy-mesme. Or qu'est-ce que merite, & quelle punition doit souffrir celuy qui fait tels excez & telles voleries, sous l'autorité Royale ? Les Iuges qu'il plaira à la Majesté, & a vostre Eminence y commettre, le sçauront mieux dire que moy. Je me contenteray de dire seulement, que ce n'est pas là la premiere volerie, ce n'est qu'une continuation toute auerée : car au premier mandement de la Majesté, toute la Bretagne se pleindra de ses concussions.

Chose horrible en France, que ceux qui doiuent maintenir la Iustice, sont les premiers à la violer, & corrompre, en quoy (M o n s e i g n e u r) la Majesté doit auoir pareille jalousie que Dieu, duquel elle porte l'image,

quand avec le parjure on l'appelle en tesmoignage du menfonge : car fous le voile & le pretexte de fon autorité, pluſieurs excez, rapines & concuſſions ſe commettent par ce meſchant homme, comme ſi ſa Majeſté approuuoit ſes violences & ſes rapines, dont Monſeigneur, ie ne peux faire moins que de luy demander Juſtice, puis que ſa Majeſté porte le nom & le tiltre de Juſte. Toute la raiſon qu'il peut apporter pour defendre ſon forfait & ſon crime, (qui regarde, & heurte plus ſa Maieſté que nous) n'eſt autre choſe que la friuole & impertinente raiſon qu'il apporta lors, c'eſt à ſçauoir qu'il croioit qu'on ne peut trouuer les mines en terre ſans la magie, & ſans l'aide des Demons : à quoy ie penſe auoir tres-amplement ſatisfaict, rapportant neantmoins tout ce que i'en ay dit à la censure & iugemens des plus ſenſez & meilleurs eſprits.

*Eſt auri me terra beat, ſi nomina jactât,
Fac (Lodoice) tibi res probet acta magis.*

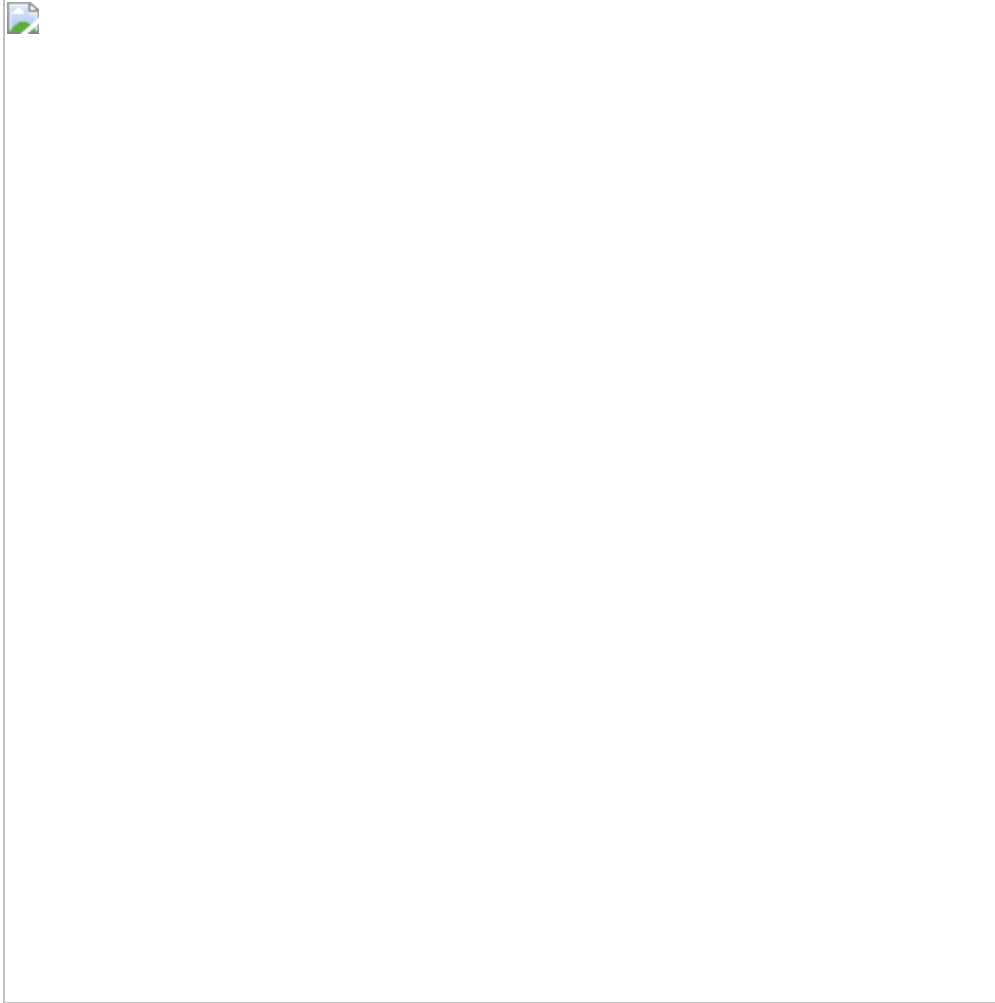
La representation des faces du Ciel aux heures & minutes de la fabrique de nos inſtrumens Geotriques, Hydroyques, & Metaliques, comme auſſi des ſept verges Metaliques & Hydroyques.



Les grands compas pour reconnoître de la surface de la terre & des eaux, les Mines d'or, les Marchassites, la pierre d'azur, les talcz dorez, & pierre folaires, qui sont sous l'influence du Soleil se doivent faire, le Ciel étant comme vous voyez, comme aussi *verga lucente*



Les grandes Bouffoles à sept Angles, pour trouuer les Mines d'Argent, les Marchffites, le Chrifal de Roche, les Diamans qui font dans les pierres, & les pierres referentes à la Lune fe doivent faire, le Ciel eftant comme vous voyez, comme auffi *Verga cadente ô focofa*.



L'Astrolabe mineral, pour trouuer les mines de Cuiure, les Marchassites, Esmeraudes, & autres pierres & mineraux, qui se referent à Venus se doit faire, le Ciel estant, comme vous voyez en la figure cy-dessus. *Et Verga salente ô saltante.*



Le Cadran Mineral, pour trouuer l'Eftain, le zain l'Efpiautre, & toutes les pierres, & mineraux qui fe referent à Iupiter fe doit faire, le Ciel eftant comme vous le voyez. Et *Verga battente, ó Furtilla.*



Le Geotrique mineral, pour cognoistre de la surface de la terre, les mines de Plomb, d'Antimoine, & toutes les pierres qui se referent à Saturne, se doit faire, le Ciel estant comme vous le voyez. Et *Verga trepidante ô tremante*.



Le Ratteau Mettallique, pour reconnoistre les mines de fer, & tout ce qui se refere à Mars, se doit faire, le Ciel estant, comme vous le voyez, *Et Verga cadente ô inferiore.*



L'hydroyque mineral, pour reconnoistre de la surface de la terre, le Mercure, le Cinabre mineral, & toutes les pierres & mineraux qui se referent sous l'influence de Mercure, se doit faire, le Ciel estant comme vous voyez. Et la *Verga obuia ô superiore*.

O r M o n s e i g n e v r ,

L Es Anciens qui se sont pratiquez, & exercez à la science des eaux, & a rechercher tous les secrets, pour trouuer des sources, des puits & fontaines : Comme aussi quelques soldats, pour trouuer les caches & les lieux ou estoit l'or & l'argent, & autres metaux que leurs ennemis auoient caché dans la terre, dans les puits, ou dans les riuieres, se sont seruis

du premier reietton fourcheu du bois de coudre ou noifillier, lequel par vne vertu occulte, s'incline & s'abbaisse sur les lieux ou sont les sources des eaux, & sur les metaux qui sont dans la terre & dans les eaux ; ce que fait aussi la premiere branche dextre du palmier, prises sous leur propre constellation, sans laquelle obseruation ils sont de peu d'effect, voire mesmes ils sont inutiles, à ceux qui sont nais opposites à leur constellation, & qui ont leur ascendant pour ennemis. C'est pourquoy toutes sortes d'hommes ne s'en peuuent pas seruir, ce qui oblige ceux qui veulent estre capables de trouuer promptement & sans despence les sources des eaux, les veines & matrices des metaux, d'auoir la cognoissance des seize instruments, & des sept verges dont nous auons parlé cy-dessus, & sous quelles constellations ils doiuent estre faicts. Mais il me semble que i'oy desia quelqu'un qui aura plus de chair que d'esprit, & d'experience de ces instruments & verges, qui dira, & soustiendra opiniastrément que telles vertus ne peuuent estre en ces instruments sans l'aide de quelque Demon qui les anime. Mais ie renuoye ces esprits malades & mal timbrés, à la conoissance des vertus naturelles, ou ils apprendront, malgré qu'ils en ayent les sympathies, & antipathies, que les choses ont les vnes avec les autres. Et en outre ie luy feray ceste responce, & luy demãderay, si vous croyez bien, que quãd on fait ces experiẽces par l'interuẽtion & le secours du Diable, elles peuuent produire des effets merueilleux, pourquoy & a quoy tient-il que vous ne vous puissiez aussi persuader, que Dieu, autheur de la nature n'ait le pouuoir de donner ces vertus & ces puissantes qualitez aux Metaux, aux racines, aux Arbrisseaux, aux herbes, aux pierres, & a semblables choses ? he quoy, seriez vous bien si malheureux que de croire que le diable soit plus puissant ou plus ingenieux que Dieu ? Que ce souuerain Maistre du monde, qui a creé le Demon mesme, aussi bien que les metaux, les pierres, les arbrisseaux, les herbes, les racines, & tout le reste qui vit, & qui est dans la terre, dans les eaux, & en l'air, & qui a doué chaque chole de ses proprietiez, & de ses perfections, pour le bien & pour la commodité de l'homme ?

Dauantage, il faut que ces incredules sçachent qu'il est tref-certain, puis que l'experience mesme le faict voir tous les iours, que l'ambre iaune sortant pur de sa matrice, attire la paille & l'enleue à luy. La pierre d'aymant, par laquelle, au rapport de Cardan, on peut faire des merueilles, comme d'escrire à quatre, & cinq cents lieuës de distance, sans aucun messager & ce

par la vertu que Dieu luy a donnée d'attirer le fer à elle, & de le tourner toufiours au Septentrion, ou elle a fa matrice.

Le Crapau auffi par vne vertu fecrette, voyant la Bellette auant qu'elle l'aye veu, ouure fa gueulle & quelque refiftance que face la Bellette, il faut quelle vienne entrer dans la gueulle du crapau, qui l'auale toute entiere. Diront-ils ces incredules, que tout cela fe fait par le moyen des Demons ? Pour moy ie ne le croy pas, & ne croy pas auffi que nos instrumens foient faits par le moyen d'iceux : Ains ils ont leurs vertus par la force & influence des Aftres, & de la diuerfité des pierres d'aymant dans lefquelles, & hors lefquelles ils font appropriez.

La maniere & vraye methode pour trouuer les eaux, les fontaines, & les vertus quelles apportent en paffant par la diuerfité des veines des Metaux & Mineraux.

Auant traicté (M o n s e i g n e v r) des Metaux & mineraux, des pierres fines & communes, comme auffi des chofes neceffaires à vn Gouverneur de Mines : Il me femble raifonnable de traicter des eaux, & des proprieté qu'elles peuuent auoir, felon la Nature des lieux où elles paffent, & où elles prennent leurs fources, afin que les Ouuriers des Mines en puiffent auoir dans leurs maifons de bonnes & falubres, tant pour leur boire, de lectation, que autres vfages.

La Methode donc eft telle, qu'au leuer du Soleil le Maiftre qui veut trouuer l'eau, fe couchera tout plat fur fon ventre, à la place, où il iugera trouuer de l'eau, là tenant fon menton pres de la terre, fouftenu & appuyé de quelque chofe, il regardera exactement cefte campagne, ainfi ayant fon menton appuyé, il ne s'en ira vagant plus haut que le debuoir, ains demeurera immobile, & gardera vne hauteur niuelée à la proportion qui fera neceffaire.

Alors s'il apperçoit des humeurs, ou vapeurs fourdantes & s'entrebrouillantes en l'air par tourbillons, c'eft figne qu'il y a de l'eau.

Il luy faut encores confiderer la Nature du pais, veu mefmement, qu'il y a des lieux où elle s'engendre, & d'autres où il ne fi en trouue point du tout,

ou fort peu.

Aux lieux de Crayeres, où croist la croye, elle y prouient simple, sans grande abondance, mais elle n'est de bonne faueur.

En sable fondant sous le pied, elle y est foible & debile, & encores si on la rencontre en lieux bas, elle sera limonneuse, & fade à sauouer.

En terre noire, on y trouue bien quelques fueurs & gouttes rares, lesquelles s'y assemblent des pluyes & neiges de l'Hyuer, & croupissent aux endroits solides ; celles-là sont d'assez bon gouft.

En glaire, on y trouue des veines moyennes & non certaines, mais aussi elles sont accompagnées d'une plaisante suauité.

En sablon meulé, c'est à dire aspre, rude, & tirant sur le brun, & pareillement en l'Arene, & au Carboucle elles y sont plus certaines & plus durables, voire mesmes (ce qui en est le meilleur) de fort bon gouft.

En roche rouge, il y en a de bonnes & abondantes, si ce n'est (au moins) qu'elles s'espanchent par quelques creuasses.

Sous les racines des montagnes, & dedans les roches bises elles y sont beaucoup plus copieuses & affluentes, mesmes plus froides & plus saines que les autres.

En sources champestres, on les trouue salées, pesantes, tiesdes & fades, si ce n'est qu'elles tombent des montagnes & passent par dessous la terre, puis viennent à se creuer parmi un champ, ou qu'elles soient entourées & encourtinées de la ramure & branchage des arbres : Car en ce cas elles sont aussi delicates que les propres sources qui naissent des montagnes.

Les signes particuliers pour recognoistre en quels quartiers de la terre il y aura de l'eau, outre tout ce que nous en auons cy deuant dict, sont ceux cy.

Si naturellement il y naist du faule sauuage, des roseaux, de la menuë jonchée, des rofiers, du lierre, de la persicaire, du pas d'asne, des berles, & autres semblables especes d'herbes, qui ne peuuent prouenir, ny estre

alimentees sans humeur. Mais il faut toutesfois prendre garde aussi qu'il en croist bien souuent au long de quelque mare ou fosse, receuant la liqueur des pluyes, & celle qui coule des campagnes, là où elle croupit, & par la concauité se conserue plus longuement qu'en autre lieu.

Or pour n'y estre trompé, il faut appliquer en ces lieux la verge de Mercure, qui demonstre la quantité de l'eau & si on s'y doit arrester ou non : mais plus asseurement on la doit chercher aux terroirs où ces herbes ou arbuistes prouiennent sans semer ny planter. Et au defect de tous les signes, il faut faire vne fosse en terre de la largeur de quatre pieds de tous costez, & de six de profondeur, & dedans icelle au coucher du Soleil, vous mettrez vn vaisseau d'airain, ou de plomb sans meflange, ou bien vn bassin, lequel vaisseau vous oindrez d'huile d'Oliue par dedans, puis le renuerserez la bouche contre bas, en apres couvrez la superficie de ceste fosse ou de roseaux, ou de feuillars, puis jetez de la terre par dessus, & le laissez ainsi toute la nuit, le jour en suiuant allez la descouurir : Et si vous trouuez en vltre vase des petites gouttes de sueur, asseurez-vous qu'il y a de l'eau en cet endroit.

Pareillement si vous mettez dedans ice le fosse vn pot de terre non cuit, & le couurez comme deuant, quand vous viendrez à r'ouurir la fosse, s'il y a de l'eau sous la terre, vostre pot sera humide ou felle, ou entrouuert à raison de la liqueur.

De plus si vous y jetez vne toison de laine & cardée, & que le iour d'apres vous en faciez sortir de l'eau. en la tordant, foyez asseuré qu'il y aura grande abondance d'eau en ce lieu-là, & principalement si la verge lunaire s'incline grandement dessus.

Dauantage, si vne lampe pleine d'huile & allumée, est mise là dedans, & le iour ensuiuant, si elle se trouue n'estre point tarie, ains qu'il y ait de la meche & de l'huile de reste, ou mesmes qu'elle se trouue humide, ce fera signe qu'il y a de l'eau en son fonds.

Finalement si on fait du feu en icelle place tant que la crouste de la terre se brulle, & s'en eschauffe interieurement, de maniere qu'il en sorte vne vapeur nebuleuse, croyez qu'il y a asseurement de l'eau.

Pour conclusion si vous appliquez la verge Lunaire & la Mercuriale dessus, & qu'elles s'inclinent a moitié vers Orient, Occident, Septentrion, ou Midy, il est tres certain qu'il y a de l'eau du costé où elles s'inclinent, & si elles ne baissent à moitié, c'est signe de bien peut d'eau.

Ces choses faictes, ou à tout le moins vne d'icelles, & qu'il se monstre aucun des signes susdits, il faut faire creuser vn puits : Mais si de fortune (comme souuent cela arrive) l'on rencontroit que ce fust vne source d'eau, il faut faire plusieurs autres fosses aux enuirs, lesquelles par moyennes tranchées respondront toutes en vn lieu.

Toutes les eaux se doiuent principalement chercher aux montagnes, & du costé du Septentrion, d'autant que pour estre opposées au cours du Soleil, on les y trouue plus sauoureuses, plus saines, & en plus grande abondance.

Après que ces eaux seront ainsi trouuées il les faut essayer, afin que les ouuriers, & ceux qui en boiront aux mines ne soient surpris de fascheuses maladies, comme goitres, pierres, gouttes, vlceres, catharres, & autres maladies que les eaux peuuent apporter par leur malignité & venenosité.

Comme il faut esprouuer les eaux.

I L faut prendre de ladite eau & la mettre dans vn vase de cuiure estaimé, & l'y laisser vingt-quatre heures, si elle n'y faict point de tasche, cela signifie qu'elle est fort saine.

Pareillement, si l'on fait boüillir de ceste eau en vn chauderon bien net, & que l'on attende qu'elle se refroidisse : & puis qu'on la respande, si alors il ne demeure au fonds, ny grauelle, ny limon, on se peut asseurer qu'elle sera tres bonne.

Comme aussi si l'on met au feu des legumes, comme pois, febues, ou autres semblables, pour cuire en vn pot avec ceste eau s'ils cuisent viftement, ce sera signe qu'elle est bonne & salutaire,

Dauantage si on la voit en la source nette & luisante, mesme qu'en quelque lieu qu'elle flue, si l'on void qu'il ne s'y engendre point de mousse ny de jonc, & que son canal ne soit souillé d'aucune ordure, ains conserue vne plaissante pureté, tous ces signes la denoteront la substance en estre bonne & singuliere.

Les vertus & proprieté que les eaux attirent en passant par les veines des Metaux, Mineraux & Semimineraux.

A Pres auoir donné & enseigné la maniere de trouuer les eaux, & d'en esprouuer la bonté, il me semble (M o n s e i g n e v r) qu'il est tres bon, voire mesmes tres-vtile au public (& principalement aux malades, de maladies Chroniques & hereditaires, ou causees par l'influence de quelque autre) d'enseigner les vertus & proprieté qu'elles attirent en passant par les veines des metaux, mineraux & semimineraux, bien toutesfois que leurs vertus & proprieté tres puissantes & occultes, non plus que tous les autres remedes, tirez des vegetaux & des animaux, ne nous puissent pas garantir de la mort, mais seulement que la peuuent differer & retarder iusques à vne autre saison, par la vertu que Dieu leur a donnée, n'ayant aucune autre force celle qu'il plaist à Dieu leur departir, & qui la fait agir & prosperer quand il luy plaist, & la rend inualide & de nul effect aussi quand il luy plaist. C'est pourquoy ie dis hardiment, que si nous voulons obtenir santé & guerison de nos maladies, il nous faut auoir recours principalement à la grace de Dieu, afin qu'il donne la force & la vertu aux remedes dont nous deuons vser, qui autrement n'auroiēt aucune efficace ny valeur.

Or de tous les remedes dont nous pouuons vser en nos maladies, les vns sont tirez de l'influence, chaleur, mouuement & illumination des Cieux, & des aspects des Astres, les corps humains estans disposez, & plus ou moins susceptibles de santé, ou de maladie, les vns que les autres selon la diuerse situation des corps celestes, desquels depend l'Hyuer & l'Esté, le chaud & le froid, & la constitution des saisons & de l'air, qui nous estant communiqué, & ayant puissance sur nous, dispose nos corps à la santé ou à la maladie.

Les autres sont tirez des quatre Elements, & premierement du feu, duquel l'usage est tellement necessaire en toute la Medecine, que sans iceluy, non seulement les medicaments, ains les alimens mesmes ne peuvent estre preparez.

En second lieu de l'air, de la substance & qualitez duquel depend, ou la sante ou la maladie des hommes ; parce que ne pouuans viure sans aspirer l'air, s'il est bon, il sera auteur de sante, s'il est vicié & corrompu il cause la maladie, & sert de cause & de remede tout ensemble.

En troisieme lieu, de la terre, de laquelle il y a des especes de si rares vertus, & tant recommandables, qu'elles sont preferées à toutes choses, tant precieuses soient-elles. Comme les Bols, la terre sigillée de l'Isle de Lemnos, les Ogres, la terre Semienne, de Chios, de Malthe, & tant d'autres dont la France est pleine, comme nous auons monsté & deduit cy dessus.

De la terre aussi sont prins les Metaux, les mineraux, de toutes sortes les pierres tant precieuses qu'autres, dont la France abonde en quantité. Les animaux aussi en viennent, les parties, & excremens d'iceux, les infectes, les arbres, les plantes, leurs fleurs, leurs fruits, leurs suc, leurs escorces, & racines & generally tout ce qui pousse & naît tant de la superficie de la terre que des entrailles d'icelle.

Quant aux remedes, & medicaments, qui se tirent des eaux, comme les poissons, les parties d'iceux, & leurs excremens, les plantes, & autres choses qui naissent & s'amassent, tant es lieux maritimes, que Paluds humides : la nature s'est monstree si prodigue & si opulente, en la varieté d'iceux, & des facultez qui en pournent, qu'il semble que ce seul Element, est plus fertile en la diuersité de ses especes, & en la rareté des vertus excellentes, dont sont douées les choses aquatiques que tous les autres Elements ensemble.

L'eau simple potable de toutes fontaines & riuieres, ne doit auoir aucune qualité remarquable aux sens, ny en goust & saveur, ny en couleur : Ne doit aussi estre pesante, ains legere : car tant plus elle est legere, & plus elle est saine & profitable à la sante. Telle eau est incontinent eschauffée par le feu, & aussi incontinent refroidie à l'air froid & humide de sa nature, elle est propre a temperer l'ardeur des visceres, eschauffez dedans le corps, ou par intemperance simple, ou par fiebres & obstructions, à humecter la siccité

des parties solides, aduenüë par la consommation de l'humeur radical. En fin cest le breuage ordinaire que Dieu a donné, dès le commencement du monde à tous peuples & nations de la terre, & non seulement aux hommes, mais aussi à tous animaux, lesquels ne pourroient subsister en façon quelconque sans cest Element.

Les autres eaux qui ont quelque qualité remarquable, ou au goût, comme celles qui sont de saveur acie, salée, poignante, & amere ; ou à la vue, comme celles qui sont troubles, de couleur azurée, noire, où tirante sur le verd, ou qui sont de substance grossiere, ou pesante plus que l'ordinaire de l'eau potable, encores qu'elles ne soyent salubres, pour l'usage ordinaire de la vie, à ceux qui sont sains ; toutesfois elles ne laissent pas d'estre profitables, & apporter beaucoup d'utilité pour la reparation de la santé, estans hors de leurs limites, & pour la guerison des maladies. Tellement que quiconque voudra faire iugement de la vertu & faculté de telles eaux, il est besoin qu'il les compare avec l'eau commune & potable, pour sçavoir en nos verges de combien de degrez & de qualitez, elle est distante d'icelle, soit en goût, soit en couleur, soit en poids & substance.

Telles eaux Medicales, Metalliques, & ont esté remarquées de toute ancienneté, abonder en plusieurs pays, & se remarquent encores tous les iours par la curieuse obseruation & nouvelles decouuerte que i'en ay faite dans la Hongrie, Allemagne, Boheme, Silesie, Tirol, Italie, Espagne, Escosse, Suede, & Liege, où i'ay rencontré plusieurs fontaines incogneues, auxquelles les François mesmes ont eu recours pour la guerison de plusieurs maladies : Et en France i'en ay decouuert si grande quantité, & en tant d'endroits, qu'il me faudroit vn grand volume entier pour en faire la description : & semble veritablement que Dieu l'ayt voulu embellir par dessus toutes autres regions, & la rendre illustre par la celebrite de telles fontaines, comme celles que i'ay remarquées en Languedoc, Prouence, Dauphiné, Gascongne, Bourdelois, Auvergne, en beaucoup d'endroits du Forez, Bourbonnois. Nivernois, en France, Normandie, Bretagne & autres lieux. La description desquelles i'espère en peu de temps mettre en lumiere avec leurs vertus & facultez, & en outre la Methode comme il en faut user : car elles sont de diuerses qualitez, comme salées ou nitreuses, ou alumineuses, vitrioleuses, ou sulfurées, bitumineuses, ferrogineuses, plombeuses, ou autrement, parce qu'elles rapportent la qualité, saveur, &

faculté du fel nitre, de l'alun, du vitriol, du souffre, du bitume, du fer, du plomb, & autres.

Les eaux salées sont propres pour les intemperatures froides & humides, & pour les maladies produites d'excès, de froid & humidité, pour les hydropisies, douleurs de nerfs, causées de froid, pour les gouttes, paralysies, asthmes, fluxions sur la poitrine, douleurs & maladies d'estomac froides & humides, rumeurs froides & pituiteuses, & pour la gratelle.

Les nitreuses ont les mêmes effets, & sont encore plus fortes, mais toutesfois moins astringentes, & plus abstersives, guérissent les gâteux, les ulcères des oreilles, discutent les tumeurs, & chassent le bruit, le bourdonnement, & tintement d'icelles, diminuent les tumeurs & enflures des escroüelles, & sont fort purgatives, sans violence, & sans diminuer l'appetit.

Les alumineuses, servent à ceux qui crachent & vomissent ordinairement le sang, sont propres aux flux des hemorrhoides & de la matrice, quand elle est extraordinaire : De plus, elles sont profitables aux femmes qui sont sujettes de perdre leur fruit, & auorter aux sueurs trop perfuses & excessives aux varices des jambes, aux paralitiques, & d'autres, qui ont leurs membres mutilés, pource qu'elles ouvrent les porosités des veines, puis purgent les parties affligées, & par la force de leur chaleur, en chassent hors la maladie contraire, si bien que les languoureux en sont souventesfois restitués en leur première santé.

Les vitrioleuses dessèchent, & sont astringentes, en detouant les viscères, pleins d'obstructions, & eschauffez, elles les rafraichissent, & sont propres pour ouvrir & desopiler le foye, la ratelle, les reins, & la vessie, ouvrent les veines de la matrice, & attirent les purgations menstruelles aux filles & femmes, ouvrent les hemorrhoides, & les resserrent aussi, elles sont aussi fort convenables aux vices & infirmités de tous les viscères du ventre inférieur, arrestent le flux immodéré des femmes, & des hemorrhoides, purgeant les viscères de toutes obstructions, & sont même propres aux escroüelles, à la pierre, gravelle, & aux fièvres quartes, & hongariques.

Les sulfureuses sont propres à reschauffer les nerfs refroidis, à les ramollir, & en appaiser les douleurs, mais elles affoiblissent & fubvertissent l'estomac,

effacent toutes tumeurs, duretez & vices du cuir, sont fort recommandables pour l'hydropisie, galepfore, vieux vlceres, défluxions sur les jointures, tumeurs, & duretez de la ratte, obstructions du foye, paralifies, fciatiques, à toutes gouttes, aux maladies veneriennes, à toutes maladies de poulmons, aux afthmes, aux toux vielles & recentes, aux catarres, tombans sur la poictrine, & à toutes apoftemes & pourritures du corps.

Les bitumineufes rempliffent le cerueau de vapeurs, offençant les instrumens des nerfs, des fentimens, efchauffent & ramolliffent principalement la matrice, la veflie, & gros intestins, & sont propres à l'hydropisie.

Les ferrugineufes sont propres à l'estomac, à la ratte, aux reins, aux obstructions defdicts vlceres, du foye, & de la matrice, purgent les reins, chaffent la pierre, ouurent les veines de la matrice & des hemorroides, fortifient & roborent les parties par lesquelles elles paffent.

Les plombeufes sont propres aux fieures quartes, aux cancers, aux fistules, aux vieux vlceres & malins, à l'elephantie, ou ladrerie, rafraichiffent fort, & temperent l'ardeur des vlceres.

Celles qui viennent des mines de cuiure, aydent aux gouttes & douleurs de jointures, aux afthmatiques, nephritiques, vlceres malins & ambulatoires, & aux viels lousps.

Celles qui tirent leur source des mines d'airain, sont propres aux maladies des yeux, aux tumeurs de la gorge, & aux amigdales, aux inflammations, & aux vlceres veroliques de la bouche & de la luette abbailfée, & relaxée.

Celles qui fortent des mines d'or fubuiennent aux palpitations continuelles du cœur, aux coliques & inflammations des intestins, grefles, fistules, gouttes, epilepfie, vertigue, migraine, & auffi aux vlceres internes.

Celles qui viennent des mines d'argent, sont propres aux douleurs inueterées de la tefte, aux fols, aux manies, parce qu'elle purge l'humeur groffiére & visqueufe. Elles sont auffi fort propres aux demangelons du corps, aux petites gales, à la puanteur de la bouche, aux catherres, & au tremblement de tefte, & de membres.

Celles qui viennent des mines de Mercure font bonnes & salutaires à la grosse verolle, aux vlceres durs & calleux aux nodus, & aux pustules, resoluent les tumeurs froides, font tres-bonnes à la paralisie, aux cancre, & *noli me tãgere*, & à toutes douleurs de jointures.

Parmy ces diuersitez d'eaux, il y en a qui font mellées & qui participent de plusieurs metaux, minéraux, & semiminéraux, & des terres où elles passent, & par consequent elles peuuent produire de grands effects aux maladies, qu'un vray Philosophe Chimique peut recognoistre par leurs espreuues, lesquelles i'espere monstrier en mon grand Laboratoire des Dieux & Deesses, que ie mettray en bref, comme ie croid avec la grace de Dieu, en lumiere, pour le contentement des vrais Philosophes, & amateurs des secrets de Nature, de tous les metaux, animaux & vegetaux.

Quoy qu'il en soit (M o n s e i g n e v r) & quelque propriété qu'ayent les choses du monde, ie dis pour la conclusion de ce traicté, que *Omnis res procedit ab illo, qui est summa, & vltima scientia, scilicet à Deo viuo, verò, & benedicto, cui sit honor, & gloria per infinita sæcula,*

Amen.

PASSEPORT DE LA

Sacrée Majesté Imperiale au sieur Iean du Chastelet, Baron de Beausoleil, pour reuenir en France.

N *Os Ferdinandus secundus Dei gratia Electus Romanorum Imperator, semper Augustus, Germaniæ, Hungariæ, & Bohemiæ Rex Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Steinkarendten, Vvirtz Burghi superioris ; [illisible] & superioris Silesiæ, Marchio Morauiae Comes in Hapsburgh Tirol &c. Omnibus & singulis L L. N. N. Electoribus, tam sæcularibus, quàm Ecclesiasticis ; Comitibus, Baronibus, Nobilibus, Militibus, clientibus, Ciuibus, Burgenfibus sacri Romani Imperij Præcipue vero, tributorum, vectigalium, quæstionum quarumcumque*

præsidibus, exactoribus, vt & eorum officarijs, ministrisue, ad quem vel ad quos, hoc sîmbolum itinerarij libelli (quod vulgò passeport vocamus) defertur, vel legendum porrigitur fauorem impartimur.

Venerabiles igitur, & illustres Electores, Principes generosi Comites, Barones strenui, nobilissimi reuerendi, charissimi, & fidelissimi : Notum vobis facimus. L. L. N. N. Et declaramus quod quidem adhuc mense Septembris elapso anno millesimo sexcentesimo vigesimo nono, porrectorem huius, charissimum, & fidelissimum nostræ Domin. Joannem du Chastelet, Baronem de Beaufoleil, ex humillima eius coram nobis comparatione, oblationeque officiorum ac seruitij, cum singulari ei indulta, & demandata commissiõne, in Regnum nostrum Hungariæ obligauerimus, commissarium constituerimus, ad Mineralia clementer deputauerimus ; Vtque huic Maximo operi, majori cum fructu, & commodo præfici, præesse, ac prodesse posset, insigni honoris insuper titulo, consiliarij scilicet nostra Majestatis donauerimus & condecorauerimus ex singulari gratia ac effectu. Quoniam vero post expeditionem illam feliciter in effectum deductam, prænominato Baroni non placuerit ad aliam nouam, hoc tempore turbulento, hic se accingere, sed licentiam à nostra Cæsarea Majestate ad tempus explorauit, consequenter implorarit ad alia regna, & loca inuisenda : & ob id litteras testimoniales, ac commendatitias nostræ Imper. Majestatis (quas sibi omnino necessarias ad hoc iter feliciter perficiendum supplicatus) obsequentissime, & humillime sibi communicari, & indulgeri rogarit, honestæ huic illius petitioni deesse nõ voluimus, verum voti eum compotem fore clementer decreuimus. Petimus proinde & absentes rogamus, L. L. N. N. nostris autẽ subjectis seuere mādamus, vt supradictum Baronem de Chastelet, Consiliariũ in nostrum, Commissarium mineralium) vnà cum suis Satellitibus, vxore, liberis, equis, & similib°, omniq; supellectile, per loca iurisdictioni vestra subiecta, quam fieri ea res potest commode, cõmunicatione nempe curruum, equorum &c. transitum liberum, é à predonibus immunẽ cõcedatis, vectigalibusque, datijs, ac tributis, ratione sui, suorumque ac bonorum, non grauetis, vel granari curetis, quo eò facilius, & maturius cum Reipublicæ, sui suorũq; bono, iter, cui se tã accinxit, absolueri queat, facietis hac in re L. L. N. N. quod nobis gratũ exoptabile l. l. n. n. Nostro Imperio verò subiecti, mandato & intentioni nostræ clementissimæ debitè satisfacient. Datvm Viennæ, vigesimo nono Martii ; anno millesimo sexcentesimo trigesimo, Imperij nostri Allemanici

vndecimo, Hungarici duodecimo, Romani decimo tertio. Sic signatum, Ferdinandus manu propria, & inferius scribitur, Ad mandatum Electi Domini Imperatoris proprium, Maximilianus Brenner, Petrus Osoffma, cum sigillo.

PASSEPORT DV

Serenissime Prince d'Orange, au fleur du Chastelet, & à sa femme, reuenants du seruice de l'Empereur pour s'en aller en France, avec cinquante Mineurs Allemans, & dix Hongrois.

FRANCOIS HENRY, par la grace de Dieu Prince d'Orange ; Comte de Nassau, Moeurs, Bueren, Leerdams, Marquis de la Veere, & Bliffingues, Seigneur & Baron de Breda, Diefts, Gouverneur de Gueldres, Holande, Zelande, Westfrise, Capitaine general, & Admiral des Prouinces vnies des païs bas.

S'en allant le fleur Iean du Chastelet Baron de Beaufoleil Commissaire general des mines de Hongrie, & Conseiller de sa sacrée Majesté Imperiale, avec sa femme, ses enfans, seruiteurs ; seruantes, hardes, & bagage, d'icy par le Brabant en France.

Nous ordonnons à tous Officiers, gens de guerre tant à pied comme à cheual, & à tous autres estans au seruice de cesdites Prouinces vnies, & soubz nostre charge & commandement, de le laisser librement & franchement passer, comme dit est, & apres s'en retourner par ces Prouinces, ou tel autre chemin que bon luy semblera, en Allemagne, sans en ce à luy, ny aux siens donner, ou faire souffrir estre donné, ou faict aucun empeschement, trouble, ou destourbier, ains au contraire, toute aide, faueur & assistance requise, pourueu qu'il ne se face rien au preiudice de cet Estat, sous pretexte de ce passeport, qui durera l'espace de trois mois. Faict à la Haye ce quatorziesme d'Octobre, mil six cens trente. Signé François Henry

de Nassau. Et plus bas, par ordonnance de son Excellence Iunius, & scellé des Armes de son Excellence.

Commission de Monsieur le Marechal Deffiat, pour faire la recherche des mines & minieres de France.

ANthoine de Ruzé Marquis Deffiat, Conseiller du Roy en ses Conseils, Cheualier des Ordres de sa Majesté, Superintendant general des Finances & des mines & minieres de France : Au sieur Iean du Chastelet sieur & Barõ de Beausoleil Salut, nostre [illisible] conforme à l'intention de sa Majesté estant de descouurir, faire valoir & tirer vtilité au bien & accroissement de l'Estat & du seruice de sa Majesté, de toutes les mines & minieres de ce Royaume inutiles ou de peu de fruit iusques à present : Et ayant esté deuëment informez par rapport de l'estude & recherche tres-exacte & particuliere que vous auez tousiours faicte pour acquerir la cognoissance de la Nature de tous metaux & mineraux, & notamment des lieux & matrices qu'ils se tirent en ce Royaume, que par cette estude vous estes paruenue à cette cognoissance tres parfaite, auez descouuert tous les lieux où lefdites mines sont plus abõdâtes en ce Royaume, & quelles sont les meilleures, les plus vtils, & les plus faciles à ouurir & descouurir. Et encores que par essay tres-certain vous pouuez cognoistre la qualité & degré de bonté desdits metaux & mineraux. A ces causes, & autres particulieres considerations, Nous en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté : Vous auons commis, ordonné & député, commençons, ordõnons, & deputõs par ces presentes pour vous trãsporter en tous les lieux & Prouinces de ce Royaume esquels vous iugerez & sçaurez estre lefdites mines & minieres de quelque nature qu'elles soient, les ouurir & faire ouurir entierement, des matieres suffisamment pour les essais, faire lefdits essais, & recognoistre feulemēt à cette fin dresser forges & fourneaux, y tenir des vstancilles necessaires, à employer, & vous seruir en tout ce que dessus, de telles & tãt de personnes qu'il verra bon estre. Ce fait nous donner fidel aduis des lieux & natures desdites minieres, & de l'vtilité qui s'en

pourra tirer ; afin d'en refoudre & arrefter par apres ce que nous verrons à l'auantage des affaires de la Majesté : vous en donnant plain pouuoir & mandement special, priant & requerant à cette fin tous Gouverneurs des Prouinces, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, Iuges & autres Officiers du Roy, Monseigneur, generallyment qu'ils ayent à vous laisser libre en l'execution plaine, entiere, paisible de tout ce que dessus, circonstances & dependances, & ce nonobstant tous autres pouuoirs par nous donnez que nous voulons ne prejudicier à ces presentes, auxquelles en foy de ce : Nous auons faict mettre le seal de nos Armes, & les auons signées de nostre main. A Paris le dernier iour de Decembre mil six cens vingt-six, & seellé ainsi signé Anthoine de Ruzé, & au bas est escrit par mondit seigneur. Signé Ferrier.

Les presentes ont esté registrées és registres de la Cour suiuant l'arrest par elle ce jourd'huy donné à Thoulouse en Parlement le huictiesme de Iuillet mil six cens vingt-sept, signé Demalenfant.

Registrées suiuant l'arrest huy donné à Bordeaux, en Parlement, le douziesme Iuin mil six cens vingt sept, signé Defaux.

Les presentes ont esté enregistrées és registres de la Cour de Parlement de Prouence, pour en jouir par l'impetrant aux qualitez contenues en l'arrest sur ce donné par ladite Cour ce iourd'huy dixiesme Decembre mil six cens vingt-sept, signé Estienne.

Lettres d'atache du Roy sur la Commiſſion de Monsieur le Mareſchal Defiat.

L Ovis par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre, A nos Amez & seaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Rouen, Dijon & Pau, & à tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra salut, doutant que filſſiez difficulté de faire registrer la Commiſſion emanée de feu nostre tres-cher cousin le ſieur Mareſchal Defiat Intendant des mines & minieres de France, du dernier Decembre mil six cens vingt-six, & suiuant icelle souffrir à nostre cher & bien-amé le ſieur du Chaſtelet Baron du Beauſoleil, faire la recherche & deſcouuerte deſdites

mines & minieres dans vos ressorts, ledit sieur de Beaufoleil occupé à ladite recherche & descouuerte és ressorts de nos autres Parlemens, ne vous l'ayant presentée dans l'an d'icelle, & du viuant dudit sieur Defiat, de l'aduis de nostre Confeil, qui a veu nostre Commission, Arrests de verification en nos Cours de Parlement de Bordeaux, Thoulouze, Prouence, Rennes, ayans les certificats de la descouuerte qu'il y a faite de plusieurs desdites mines & minieres & preuues d'icelles, attachez soubz le Contreseel de nostre Chancellerie. Vous mandons, ordonnons & à chacun de vous en droict foy, ainsi qu'il appartiendra tres-expressément enjoignons que la susdite Commission dudit feu sieur Defiat vous avez à faire registrer, & suiuant icelle souffrir & permettre audit sieur de Beaufoleil se transporter en tous les lieux & endroicts, de voye, ressorts esquels il iugera & sçaura estre lesdites mines & minieres de quelque nature qu'elles soiēt, les ouurir & faire ouurir, en tirer des matieres suffisamment pour faire les essais & recognoissances, aussi dresser forges & fourneaux, & y tenir les vstancilles necessaires employer & se seruir de telles & de tant de personnes qu'il aduifera ainsi qu'il a esté faict esdits ressorts de Bordeaux Thoulouze, Prouence & Rennes, pour du tout nous donner par luy fidel aduis des lieux & natures desdictes mines & minieres & l'vtilité qu'il s'en pourra tirer, affin d'en ordonner cy apres ainsi que nous aduiferons conformement à ladicte commission que voulons fortir son plain & entier effet & laquelle à cete fin nous auons confirmée & continuée par ces presentes pour ce signées de nostre main, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens au contraire nonobstant laditte furenation, opposition ou appellations quelconques, dont si aucunes interviennent, Nous retenons & referuons la cognoissance à nous & à nostre Confeil, & icelle interdite à toutes nos Cours & Iuges quelconques Edits, Ordonnances, Mandemens, defences priuileges de Paris, clameur de Haro, Chartres & lettres à ce contraires : Ausquelles nous desrogeons, commandons au premier nostre Huissier, Sergent, ou Archer faire pour l'exécution des presentes tous les exploicts, significations & contraintes necessaires, sans demander congé ne pareatis : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris l'vnziesme iour d'Aoust, l'an de grace mil six cens trente deux. Et de nostre regne le vingt-trois. Signé Lovis, par le Roy, de Lomenie, seellé de cire jaune.

Seconde Commiſſion pour continuer la recherche des Mines.

C Harles de la Porte ſieur & Marquis de Lamelleraye, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Cheualier des Ordres de ſa Maieſté, Lieutenant general au gouuernement de Bretagne, exerçant la charge de Capitaine general, & grand Maiſtre de l'artillerie, grand Maiſtre & ſur-Intendant general des Mines & Minieres de France, Au ſieur lean du Chaſtelet, Baron du Beauſoleil, Conſeiller d'Eſtat de l'Empire, Cheualier de l'Ordre ſainct Pierre le Martyr, & du ſainct Office, ſalut Comme par lettres du feu ſieur Mareſchal Deſiat, Conſiller de ſa Maieſté en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Cheualier de ſes Ordres, ſur-intendant des Finances & deſdites Mines & Minieres, du dernier iour de Decembre mil ſix cens vingt-fix, regiſtrées és Cours de Parlement de Thoulouſe, Bourdeaux, Prouence & Bretagne, & en noſtre Greffe, Vous ayez eſté commis & deputé pour faire generale recherche des Mines & Minieres de ce Royaume, païs, terres & ſeigneuries de l'obeïſſance de ſa Maieſté, à quoy vous ayez vaqué avec telle affection & diligence à vos propres couſts & deſpens, que vous auez trouué & deſcouuert nombre de mines d'or & d'argent, plomb, & autres metaux, mineraux, & ſemimineraux, meſmes des pieres precieufes, tant fines que communes, deſquelles il peut reuenir grande vtilité à ſa Maieſté & à la choſe publicque pour auoir l'ordre du trauail, deſquelles mines vous faites à preſent vos diligences : Et d'autant que nous ſommes aduertis qu'en faiſant voſtre recerche deſdites mines, vous auez trouué pluſieurs perſonnes qui les trauaillent & font trauailler ſecretement, & la plus part à l'heure de nuit ſans aucune permiſſion de ſa Maieſté, ny de nous, & de ceux qui ont eu noſtre dicte charge, & de noſtre dict Lieutenant General, & vendant la terre ou pierre deſdites mines aux eſtrangers, qui fruſtrent la France des profits de la fonte & affinement d'icelles : Nous a ces cauſes, attendant qu'il aye pleu à ſa Maieſté Nous ordonner de pouruoir à l'ordre du trauail deſdites mines ſur les propoſitions qui en ont eſté par vous faictes à plain confians en voſtre capacité & experience au fait deſdits trauaux des mines, affection & fidelité au ſeruice de ſa Maieſté & du public, Vous auons en conſequence de la

Commiſſion dudit feu ſieur Mareſchal Defiat de nouveau commis & deputé, commettons & deputons par ces preſentes, pour continuer la recherche & perquiſition generale deſdites mines & minieres, metaliques & non metaliques de quelque matiere, qualité, & condition qu'elles ſoient, dont il peut reuenir de l'vtilité à ſa Majeſté en toute l'eſtêduë de ce Royaume, païs, terres & ſeigneuries de ſon obeïſſance, & les ayans trouuées dreſſées, bons & fidels procès verbaux en preſence & aſſiſtance des Officiers des lieux, ou autres perſonnes publiques, de la qualité, nature & valeur deſdites mines, en tirer des eſchantillons pour en faire les Eſſais pour ce faict & rapporte pardeuers nous eſtre ordonné ce que de raiſon. Si vovs mandons & commettons auſſi par ces preſentes de faire ſaiſir & mettre ſoubs la main de ſa Majeſté ; par le premier Huſſier ou Sergent ſur ce requis, & à leur default par lean le Meſle Georges Bouchery Archers deſdites mines, & minieres, qu'à ce faire nous auons commis & commettons toutes & chacunes les mines & minieres de ce Royaume, de quelque nature, qualité & condition qu'elles ſoient, avec les inſtrumens ſeruants au trauail d'icelles, & tout ce qui en depend, que Vous trouuerez eſtre ou auoir eſté ouuertes & trauaillées ſans expreſſe permiſſion de ſa Majeſté ou de nous, noſdits predeceſſeurs, ou noſtre Lieutenant general & ſans auoir payé les droits de la Couronne, & faire donner aſſignation auſdits delinquants & à tous oppoſans à l'execution des preſentes deuant Nous ou noſtre Lieutenant General ou Officiers par luy ſubrogez au ſiege de l'Admirauté, mines & minieres de France, proche la grande ſalle du Palais, pour ſe voir condamner au payement des droits de ſa Majeſté : Et aux peines tant ciuiles que criminelles portées par les Edits & Ordonnances, Loix, Statuts & Reglemens deſdites mines, faire commandement à tous Greffiers, Notaires, Sergents & autres perſonnes publiques ou particulieres qui ſont ſaiſies d'aucuns tiltres, papiers, & enſeignements des ouuertures & trauaux qui ont eſté faicts deſdites mines d'ancienneté, ou depuis peu, de les exhiber & representer l'Huiſſier, Sergent Royal, ou Archer deſdites mines, qui ſera porteur des preſentes, pour en eſtre faict extraicts deuëment collationnez, & en cas de refus ou delay, les aſſigner pardeuant Nous, ou noſtredit Lieutenant General audit lieu, pour en dire les cauſes, & le voir condamner en tous les deſpens, dommages, & intereſts du diuertiffement ou retardement des droits de ſa Majeſté, & cependant pour eſuiter au deperiffement deſdites mines, & conformement à l'ordre du Roy François premier de l'an mil cinq cens cinquante ſept, vous permettons de faire meſtre celles deſdites mines en trauail, qui ſont

exploitées sans permission valable ou abandonnées, à la charge de nous en faire aduertir ou nostredit Lieutenant General pour en auoir permission particuliere dans trois mois apres, & ce suiuant les termes de l'art, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne sera differé a ce que les droits de la Majesté y puissent estre perceus. De ce faire, Vous donnons pouuoir, autorité, commission & mandement special par ces Presentes, en vertu du pouuoir à nous donné par ladite Majesté : Mandons & commandons à tous ceux sur lesquels nostre pouuoir s'estend qu'à vous en ce faisant, ils entendent & obeïssent, Prions et reqverons tous Gouverneurs & Lieutenans Generaux pour la Majesté, és Prouinces Gouverneurs, Capitaines des places particulieres, Iuges, Officiers, Consuls, Capitouls, Maires, Escheuins, & autres personnes de Commandement, de Vous prester ayde, secours & main forte, en estant requis, à ce que la force demeure au Roy, offrant faire le semblable pour eux lors que requis en serons. En tesmoin dequoy Nous auons fait mettre & apposer le seal de la Iurisdiction Royale desdites mines & minieres, & signé par nostre Greffier, A Paris, le dix huictiesme iour d'Aoust mil six cens trente quatre. Signé Aubry.

Les presentes ont esté registrées en la Cour és registres, suiuant l'Arrest par elle ce iourd'huy donné à [illisible] en Parlement le vingt cinquiesme Septembre mil six cens trente quatre, signé de ? anuhac.

Registrées suiuant l'Arrest huy donné [illisible] en Parlement le quinzieme Feurier mil six cens trente cinq, signé de Fau.

Le Seigneur d'Alincourt Marquis de Villeroy, Vicomte de la forests Thaumier, &c. Cheualier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant general pour la Majesté en la ville de Lion, pays de Lyonnois, Forests & Beaujolois.

Veu les Lettres du Roy, parlesquelles la Majesté veut que le sieur du Chastelet Baron de Beaufoleil face la recherche & descouuerte des mines & minieres de France : Nous en tant qu'à nous est, l'y auons permis & permettons de ce faire en l'estenduë de nostre Gouvernement : Mandons & ordonnons à tous Officiers du Roy & autres dans l'estenduë de nostredite charge de l'y donner pour ce toute assistance, suiuant la volonté de la

Majesté. Fait à Viury le quatriefme d'Octobre mil fix cens trente-cinq.
Signé, & plus bas par mondit Seigneur Du Muy Halincourt, & feellé de ses
Armes.

*Le Comte de Tournon & de Roußillon Cheualier des Ordres du Roy,
Conseiller en ses Conseils, Capitaine de cent hommes d'armes de ses
Ordonnances, Marechal de ses Camps & armées, &c. Lieutenant general
en Languedoc.*

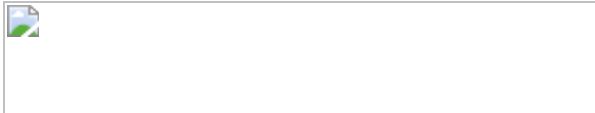
V Ev les Lettres du Roy, par lesquelles sa Majesté veut que ledit sieur
du Chastelet, Baron de Beaufoleil face la recherche & descouuerte
des mines & minieres de France : Nous en tant que nous est, luy
auons permis & permettons de ce faire en l'estendue de nostre charge,
mandons & ordonnons à tous Officiers du Roy, & autres dans l'estenduë de
nostre-dicte charge de luy donner pour ce toute assistance suiuant la volonté
de sa Majesté. Fait en nostre chasteau de Tournon, le huictiesme iour de
Nouembre mil fix cens trente cinq. Signé, Tournon. Et plus bas par
Monseigneur, Parmentier, & feellé de ses Armes.

*Le grand Prieur de Champagne Marechal des Camps armées du Roy,
Intendant general de la Nauigation & commerce de France, Gouverneur
pour sa Majesté de Brouage, la Rochelle, pays Daulnis & Ifles adjacentes.*

V Ev par Nous coppie deuëment collationnée des Lettres patentes de la Majesté, du vnzième Aoust mil six cens trente & deux portant Commission aufieur Baron de Beaufoleil de se transporter par tout le Royaume, afin de vacquer à la descouuerte des mines, Coppie pareillement collationnée d'une Commission de Monsieur le grand Maître de l'Artillerie, mines & minieres de France, adressantes au dit sieur Baron de Beaufoleil à l'effect que dessus, en date du dix-huictième Aoust mil six cens trente quatre : Nous, en tant qu'à nous est, auons consenty & consentons l'execution desdites Lettres & Commission par toute l'estenduë de nostre Gouuernement. Faict à la Rochelle ce seizième May mil six cens trente sept, Signé, le Commandeur de la Porte. Et plus bas par Monseigneur, Guibourt, & scellé de ses armes.

*Que Dieu fasse pleuuoir, ou ne le fasse pas,
Il ne peut contenter tous les hōmes ça bas.*

F I N .



P R I V I L E G E *du Roy.*

L OVIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre. A nos Amez & feaux Confeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, leurs Lieutenans & autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, salut. Nos bien amez le *Sieur Baron de*

Beaufoleil, & la Dame sa femme, nous ayant remontré qu'ils ont composé vn liure des descouuertes des Mines & Minieres qu'ils ont fait de nostre autorité en nostre Royaume, & par l'ordre de nostre grand Maistre & sur-Intendant General des Mines, & du liure intitulé la Restitvtion de Plvton, lequel faissant cognoistre à nos subiects & aux Elstrangers que la France est remplie de tous les metaux & mineraux qu'on sçauroit souhaiter, il est necessaire qu'il soit imprimé. Nous ayant à ceste fin les exposans fait tres humblement suplier leur accorder nos Lettres de Priuilege & permission de faire imprimer ledit liure, & defences à tous Libraires d'en entreprendre l'impression. A ces causes Nous auons ausdits exposans permis & permettôs par ces presentes de faire imprimer le susdit liure, vendre & debiter iceluy pendant sept ans, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque, & vn és mains de nostre tres-cher & feal Cheualier le Sieur Seguier Dautry Chancelier de France : Faisons deffences à tous Libraires & Imprimeurs, & tous autres d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, ny le vendre pendant ledit temps de sept ans, que par le consentement des Exposans, ou celuy ou ceux qui auront charge d'eux, à peine de mil liures d'amende, & de confiscation des exemplaires, despens, dommages, & interest enuers les Exposans, & ladite amende applicable moitié à nous, & l'autre moitié au denonciateur. Voulons qu'au vidimus des presentes qui sera inferé audit liure, foy soit adioustée comme à l'original d'icelles. Mandons au premier nostre Huiffier ou Sergent sur ce requis faire pour l'execution des presentes tous exploits requis & necessaires, sans que pour ce il soit tenu demander autre congé ne permission : Nonobstant toutes choses à ce contraires : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le vingtiesme iour d'Auril, l'an de grace mil six cens quarante, & de nostre regne le trentiesme. Par le Roy en son Conseil.

Matharerl.